

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 955

6 mai 2009

### SOMMAIRE

<b>ADT Finance S.A.</b> .....	<b>45795</b>	<b>LODH Euro Choice II (Luxembourg/Dela-</b>	
<b>Alfa Consult</b> .....	<b>45837</b>	<b>ware) S.à r.l.</b> .....	<b>45821</b>
<b>ARI Commodity Management S.A.</b> .....	<b>45833</b>	<b>Magen S.à r.l.</b> .....	<b>45834</b>
<b>ARI Corporate Management S.A.</b> .....	<b>45833</b>	<b>Magen S.à r.l.</b> .....	<b>45822</b>
<b>Beaucim S.A.</b> .....	<b>45795</b>	<b>MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à</b>	
<b>BI Sicav</b> .....	<b>45794</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>45823</b>
<b>Bolland S.A.</b> .....	<b>45817</b>	<b>MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld</b>	
<b>Cable Financing 2 S.à r.l.</b> .....	<b>45824</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>45794</b>
<b>CAST-Partners S.à r.l.</b> .....	<b>45820</b>	<b>Motwit S.A. Holding</b> .....	<b>45824</b>
<b>CF Fukoku Luxembourg S.A.</b> .....	<b>45832</b>	<b>Nord/LB Covered Finance Bank S.A.</b> ....	<b>45840</b>
<b>Chamberi Reinsurance</b> .....	<b>45819</b>	<b>Nouvelle Brasserie de la Poste s.à r.l.</b> ....	<b>45823</b>
<b>CLS Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>45795</b>	<b>Omega Commodities S.A.</b> .....	<b>45827</b>
<b>Cymont Holding S.A.</b> .....	<b>45817</b>	<b>Pangea I Managers S.à.r.l.</b> .....	<b>45837</b>
<b>Damode-MG Holding S.A.</b> .....	<b>45824</b>	<b>Pangea I Managers S.à.r.l.</b> .....	<b>45826</b>
<b>Del Grosso s.à r.l.</b> .....	<b>45819</b>	<b>Participation Hispanolux GmbH</b> .....	<b>45835</b>
<b>Dinder's S.A.</b> .....	<b>45817</b>	<b>Phone Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>45836</b>
<b>Eaton Holding IX S.à r.l.</b> .....	<b>45832</b>	<b>Scandium Alternative Investments</b> .....	<b>45820</b>
<b>Eaton Holding X S.à r.l.</b> .....	<b>45832</b>	<b>Shintaka S.A.</b> .....	<b>45818</b>
<b>Eponyme International S.A.</b> .....	<b>45822</b>	<b>Sipalux S.A.</b> .....	<b>45824</b>
<b>Exclusive Store S.A.</b> .....	<b>45826</b>	<b>Skogsmössen S.A.</b> .....	<b>45834</b>
<b>Fiduciaire VON DER LAHR, KORT &amp;</b>		<b>Sofiag S.A.</b> .....	<b>45826</b>
<b>PARTNER S.à r.l.</b> .....	<b>45794</b>	<b>Star Group S.A., société de gestion de pa-</b>	
<b>Fiduciaire VON DER LAHR, KORT &amp;</b>		<b>trimoine familial, "SPF"</b> .....	<b>45798</b>
<b>PARTNER S.à r.l.</b> .....	<b>45794</b>	<b>Strategic Solutions</b> .....	<b>45840</b>
<b>Finantel S.A.</b> .....	<b>45822</b>	<b>Super Plast S.A.</b> .....	<b>45828</b>
<b>Findexa Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>45823</b>	<b>Travelport Investor (Luxembourg) Part-</b>	
<b>Fresh &amp; Flavour Catering S.à r.l.</b> .....	<b>45831</b>	<b>nership S.E.C.S.</b> .....	<b>45798</b>
<b>Ganeça Holding S.A.</b> .....	<b>45822</b>	<b>Tyco Holdings Sàrl</b> .....	<b>45798</b>
<b>Global Energy Development S.à.r.l.</b> .....	<b>45818</b>	<b>Winam Investment S.A.</b> .....	<b>45820</b>
<b>Hitec Luxembourg S.A.</b> .....	<b>45818</b>	<b>wwholding Sàrl</b> .....	<b>45830</b>
<b>Hypernet S.à r.l.</b> .....	<b>45839</b>	<b>xinex s.à r.l.</b> .....	<b>45829</b>
<b>IST International Holding S.à r.l.</b> .....	<b>45821</b>	<b>Zena S.A.</b> .....	<b>45832</b>
<b>Lemu Investments S.A.</b> .....	<b>45819</b>		

**MOOR PARK MB 22 Hamburg-Bramfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.361.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051043/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06422. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051180/10168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07087. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051181/10168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07086. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**BI Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour BI SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009051204/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05378. - Reçu 160,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**ADT Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 40.399.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADT Finance SA*  
Peter Schieser

Référence de publication: 2009051198/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06607. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090059003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Beaucim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 116.934.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2009051203/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02826. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090059054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 110.163.

In the year two thousand and nine,  
on the thirtieth day in the month of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"CLS GERMANY LIMITED", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 26<sup>th</sup> Floor, Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BG (United Kingdom), duly represented by

Ms Sandra CALVARUSO, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 23 March 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." (the "Company") a company ("société à responsabilité limitée") established and having its registered office at 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110 163, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 11 August 2005, which deed has been published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1386 of 14 December 2005. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 22 December 2006, published in the Mémorial on 28 March 2007, under number 472 and page 22634.

The appearing party representing the whole corporate capital and acting in its capacity as sole shareholder, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVED to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (700,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) divided into eight thousand (8,000) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each to an amount of ONE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (1'700'000.- EUR) to be

divided then into thirteen thousand six hundred (13,600) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share.

#### *Second resolution*

The sole shareholder RESOLVED to create and issue five thousand six hundred (5,600) new additional shares, having each a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) all vested with the same rights and privileges as the existing shares, to be subscribed and fully paid up in cash together with a share premium of FIVE HUNDRED EURO (500.- EUR) per new issued share, thus being a share premium in a total amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (2,800,000.- EUR).

#### *Subscription and Payment*

Thereupon appeared:

Ms Sandra CALVARUSO, prenamed,

acting as a special proxy holder of the sole shareholder, the Company "CLS GERMANY LIMITED" prementioned, pursuant to the prenamed proxy,

which proxy holder, acting in said capacity, declared to subscribe, in the name and on behalf of the Company "CLS GERMANY LIMITED", to all five thousand six hundred (5'600) newly issued shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share and to fully pay up such shares by a contribution in cash together with the prementioned share premium of TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (2'800'000.- EUR).

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash, thus a total amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (3,500,000.- EUR) has been produced to the undersigned notary, whereas the amount of SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (700,000.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company and the amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (2,800,000.- EUR) to the share premium account of the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

**Art. 6. (1<sup>st</sup> paragraph).** "The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (1,700,000.- EUR) divided then into thirteen thousand six hundred (13,600) shares with a par value of HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) per share, all subscribed and fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf,

le trente mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"CLS GERMANY LIMITED", une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à 26<sup>th</sup> Floor, Portland House, Bressenden Place, London SW1E 5BG (Royaume-Uni),

dûment représentée par

Madame Sandra CALVARUSO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni), le 23 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signée, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associée unique de "CLS LUXEMBOURG S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 65 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 163, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 2005, lequel acte notarié fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations (le "Mémorial") numéro 1386 du 14 décembre 2005. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 22 décembre 2006 et publié au Mémorial le 28 mars 2007, sous le numéro 472 et page 22634.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et agissant en tant que seule associés, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a DÉCIDÉ d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) divisé en huit mille (8'000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune à un montant d'UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (1.700.000,- EUR) qui sera alors divisé en treize mille six cents (13.600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) par part sociale.

*Deuxième résolution*

L'associée unique a DÉCIDÉ de créer et d'émettre cinq mille six cents (5.600) nouvelles parts sociales supplémentaires, ayant chacune une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) toutes avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, à souscrire et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission de CINQ CENTS EUROS (500,- EUR) par part sociale nouvelle émise, soit une prime d'émission d'un montant total de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (2.800.000,- EUR).

*Souscription et Paiement*

Ensuite est intervenue:

Madame Sandra CALVARUSO, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la seule associée, la Société "CLS GERMANY LIMITED", prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée,

laquelle mandataire, agissant en sa susdite capacité, a déclaré souscrire, au nom et pour compte de la Société "CLS GERMANY LIMITED S.à r.l." toutes les cinq mille six cents (5.600) nouvelles parts sociales présentement émises d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) par part sociale et les libérer intégralement par un apport en numéraire ensemble avec la prédite prime d'émission d'un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (2.800.000,- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport d'un montant total de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000,- EUR) ont été présentés au notaire soussigné, duquel un montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,- EUR) est à allouer au capital social de la Société et le montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (2.800.000,- EUR) au poste prime d'émission de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique a DÉCIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société lequel premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6. (1<sup>er</sup> alinéa).** "Le capital social souscrit de la Société est fixé à UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (1.700.000,- EUR) divisé en treize mille six cents (13.600) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR), toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CALVARUSO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3833. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 AVR. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051531/239/137.

(090059701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Tyco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.517.

Le bilan au 30 Septembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tyco Holdings Sàrl*

Peter Schieser

Référence de publication: 2009051205/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Star Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 63.756.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009051272/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02807. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 1.073.826.811,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.470.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of partners of Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S. (the "Company"), a société en commandite simple, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B143470, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 November 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 3051 dated 31 December 2008.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Orane Mikolajayk, maître en droit, residing in Nancy.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie Lepage, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Reduction of the par value of the Company's units from their current par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) down to a par value of one Euro (EUR 1) by dividing the current par value by twenty-five (25).

2) Increase of the Company's share capital from its current amount of fifty Euros (EUR 50.-) up to an amount of one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand eight hundred eleven Euros (EUR 1,073,826,811.-) through the contribution in kind of (i) forty (40) shares with a nominal value of four hundred fifty-five Euro (EUR 455.-) in Travelport Global Distribution System B.V., (ii) two thousand one hundred (2,100) shares with a nominal value of one Gibraltar Pound (GIP 1.-) in Coulterville Limited and (iii) one hundred per cent (100%) of the limited liability company

interests in Worldspan LLC and through a cash contribution of a total amount of nine million four hundred seventy-nine thousand six hundred sixty-three Euro (EUR 9,479,663.-);

- 3) Full amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
- 4) Miscellaneous.

II. That the partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their units are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxies of the represented partners and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented partners, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the partners present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The partners resolve to reduce the par value of the Company's units from their current par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) down to a par value of one Euro (EUR 1.-) by dividing the current par value by twenty-five (25).

Accordingly, each shareholder shall receive twenty-five (25) units for each unit held before the reduction of the par value and the share capital of fifty Euro (EUR 50) shall be represented by fifty (50) units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The partners resolve to authorise any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned par value reduction.

*Second resolution*

The partners resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of fifty euros (EUR 50.-) up to an amount of one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand eight hundred eleven Euros (EUR 1,073,826,811.-) through the issuance of one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand seven hundred sixty-one Euros (EUR 1,073,826,761) units with a par value of one Euro (EUR 1.) each.

All the one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand seven hundred sixty-one (1,073,826,761) units are subscribed as follows:

- nine hundred thirty-eight million four hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight (938,486,648) units are subscribed by Traveport Investor (Luxembourg) S.à r.l., duly represented by Ms. Virginie Lepage, prenamed.
- one hundred thirty-five million three hundred forty thousand one hundred thirteen (135,340,113) units are subscribed by Worldspan Limited Partnership, duly represented by Ms. Virginie Lepage, prenamed.

The nine hundred thirty-eight million four hundred eighty-six thousand six hundred forty-eight (938,486,648) units subscribed by Traveport Investor (Luxembourg) S.à r.l. have been paid up through contributions in kind consisting of:

(i) forty (40) shares with a nominal value of four hundred fifty-five Euro (EUR 455.-) each, with a total value of twenty-five million seven hundred eighty-nine thousand eight hundred ten Euros (EUR 25,789,810), being the Euro equivalent of thirty-three million four hundred thousand US Dollars (USD 33,400,000.-) based on the exchange rate of 0.77215 USD / EUR, of Traveport Global Distribution System B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amstelveen and its place of business at Tauswavenue 33 A, 2132 LS, Hoofddorp, the Netherlands and registered with the trade register of the chamber of commerce for Amsterdam under number 34074914 ("Traveport Global"); and

(ii) two thousand one hundred (2,100) shares with a nominal value of one Gibraltar Pound (GIP 1.-) with a total value of nine hundred twelve million six hundred ninety-six thousand eight hundred thirty-eight Euros (EUR 912,696,838), being the Euro equivalent of one billion one hundred eighty-two million twenty thousand one hundred twenty-three US Dollars (USD 1,182,020,123.-) based on the exchange rate of 0.77215 USD / EUR, of Coulterville Limited, a company incorporated and existing under laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered under number 92871 ("Coulterville").

The one hundred thirty-five million three hundred forty thousand one hundred thirteen (135,340,113) units subscribed by Worldspan Limited Partnership units have been paid up through the following contributions consisting of:

(i) a cash contribution of a total amount of nine million four hundred seventy-nine thousand six hundred sixty-three Euro (EUR 9,479,663), being the Euro equivalent of twelve million two hundred seventy-six thousand nine hundred seventy-one US Dollars (USD 12,276,971.-) based on the exchange rate of 0.77215 USD / EUR, and such cash contribution is now at the disposal of the Company, as proved to the undersigned notary;

(ii) a contribution in kind consisting of 100% of the limited liability company interests with a total value of one hundred twenty-five million eight hundred sixty thousand four hundred fifty Euros (EUR 125,860,450.-), being the Euro equivalent of one hundred sixty-three million US Dollars (USD 163,000,000.-) based on the exchange rate of 0.77215 USD / EUR, of Worldspan LLC, a limited liability company incorporated and existing under laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Galleria Parkway, N.W., Atlanta GA 30339 and registered with the registrar of the State of Delaware under the registration number 4645408 ("Worldspan LLC").

The total contribution of one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand seven hundred sixty-one Euros (EUR 1,073,826,761.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of Travelport Global, Coulterville and Worldspan LLC is owned by the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind have been produced to the undersigned notary by justifying documents which will remain to the present deed after having been signed *ne varietur* by the appearing parties.

The partners resolve to authorise any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned par value reduction.

#### *Third resolution*

The partners resolve to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the legal form of the Company, so as to read as follows:

#### **Art. 1. Name - Duration - Purpose - Registered office.**

1.1 There is hereby established among the partners and all those who may become owners of the units hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple, under the name of "Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

1.3 The purpose of the Company is the holding of interests, participations, securities and bonds or any other debt instruments of any kind or any other form of investment, in Luxembourg and foreign companies or in any other entity, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of such investments and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

1.6 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the general partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the general partner.

1.7 The General Partner shall take any proper actions to ensure that the Company is treated as a partnership for purposes of United States ("U.S.") federal income taxation.

1.8 No Partner shall take any action inconsistent with the treatment of the Company as a partnership for purposes of U.S. federal income taxation.

#### **Art. 2. Definitions.** In these Articles, the following expressions shall have the following meanings:

"Adjusted Capital Account" means, with respect to any Partner, the amount of such Partner's Capital Account as of the end of the relevant Financial Year, after giving effect to the following adjustments:

(a) Credit to such Capital Account any amounts that such Partner is actually obligated (whether pursuant to the present Articles or otherwise) or is deemed to be obligated to restore pursuant to the penultimate sentences of Regulation §§ 1.704-2(g)(1) or 1.704-2(i)(5); and

(b) Debit to such Capital Account the items described in Regulation §§ 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(4), 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(5), and 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(6).

"Adjusted Capital Account Deficit" shall mean, with respect to any Partner, the deficit balance, if any, in such Partner's Adjusted Capital Account. The foregoing definition of Adjusted Capital Account Deficit is intended to comply with the provisions of Regulation § 1.704-1 (b)(2)(ii)(d) and shall be interpreted consistently therewith.

"Articles" shall mean the present articles of association of the Company.

"Capital Account" shall mean, with respect to any Partner, the Capital Account maintained for such Partner in accordance with the provisions of Section 3.7.

"Capital Contribution" shall mean the total amount of money or fair market value of other Property (net of liabilities that are secured by such property that the Company is considered to assume or take subject to) contributed as of such contribution date in an actual transaction or a transaction deemed to occur pursuant to the Code, as the context requires, by each Partner pursuant to the present Articles or pursuant to a contribution agreement, which may be entered into between the Partners from time to time, including the Capital Contribution made by predecessor holders of the Company

Interests in the case of Permitted Transfers of a Company Interest unless the context requires otherwise. The term "Capital Contribution" shall not include advances or loans to the Company, whether from a Partner or otherwise.

"Code" shall mean the U.S. Internal Revenue Code of 1986, as amended, supplemented or replaced.

"Company Interest" shall mean the interest of any Partner in the Company

"Company Minimum Gain" shall have the same meaning as "partnership minimum gain" as set forth in Regulation § 1.704-2(b)(2) and shall be computed in accordance with Regulation § 1.704-2(d).

"Company Nonrecourse Deductions" shall have the same meaning as "partnership nonrecourse deductions" as set forth in Regulation § 1.704-2(b)(1) and Regulation § 1.704-2(b)(2).

"Company Nonrecourse Liability" shall have the same meaning as "partnership nonrecourse liability" set forth in Regulation § 1.752-1 (a)(2).

"Depreciation" shall mean, for each Financial Year, an amount equal to the depreciation, amortization, or other cost recovery deduction allowable with respect to Property for such Financial Year under the Code, except that (A) with respect to any Property the value of which on the books of the Company differs from its adjusted tax basis for U.S. federal income tax purposes and which difference is being eliminated by use of the "remedial method" defined by Regulation § 1.704-3(d), Depreciation for such Financial Year shall be the amount of book basis recovered for such Financial Year under the rules prescribed by Regulation § 1.704-3(d)(2), and (B) with respect to any other Property the value of which on the books of the Company differs from its adjusted tax basis at the beginning of such Financial Year, under Treas. Reg. § 1.704-1 (b)(2)(iv)(g)(3), Depreciation shall be an amount which bears the same ratio to such beginning book value as the U.S. federal income tax depreciation, amortization, or other cost recovery deduction for such Financial Year bears to such beginning adjusted tax basis; provided, however, that if the adjusted tax basis of any Property at the beginning of such Financial Year is zero, Depreciation with respect to such Property shall be determined with reference to such beginning value using any reasonable method selected by the General Partner.

"Disposition (Dispose)" shall mean any sale, assignment, transfer, exchange, grant, hypothecation, or other Transfer (including a Transfer by operation of law).

"Dollar" or the abbreviation "USD" or the symbol "\$" shall mean the legal currency of the U.S.

"Financial Year" shall mean the calendar year; provided that, where appropriate, the term "Financial Year" shall include the relevant portion(s) of a Financial Year if the Company allocates Profits and Losses or items thereof for such portion(s), in all cases subject to the provisions of Code § 706.

"General Partner" shall mean Travelport.

"Guaranteed Payment" shall mean the product of nine percent (9%) per annum multiplied by the Unreturned Capital of Worldspan.

"Gross Asset Value" means, with respect to any Property, the Property's adjusted basis for U.S. federal income tax purposes, except as follows:

(a) The initial Gross Asset Value of any Property contributed by a Partner to the Company shall be the gross fair market value of such Property, as determined by the Partners;

(b) The Gross Asset Values of all Company Property shall be adjusted to equal their respective gross fair market values (taking Code § 7701(g) into account), as of the following times: (A) the acquisition of an additional interest in the Company by any new or existing Partner in exchange for more than a de minimis Capital Contribution; (B) the distribution by the Company to a Partner of more than a de minimis amount of Company Property as consideration for an interest in the Company; (C) any other event described in Regulation § 1.704-1; and (D) the liquidation of the Company within the meaning of Regulation § 1.704-1(b)(2)(ii)(g) (other than pursuant to Code § 708(b)(1)(B)), provided that an adjustment described in clauses (A), (B), and (C) of this paragraph shall be made only if the General Partner reasonably determines that such adjustment is necessary to reflect the relative economic interests of the Partners in the Company;

(c) The Gross Asset Value of any Company asset distributed to any Partner shall be adjusted to equal the gross fair market value (taking Code § 7701(g) into account) of such asset on the date of distribution, as determined by the General Partner; and

(d) The Gross Asset Values of Company Property shall be increased (or decreased) to reflect any adjustments to the adjusted bases of such assets pursuant to Code §§ 734(b) or 743(b), but only to the extent that such adjustments are taken into account in determining Capital Accounts pursuant to Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv)(m) and in determining Profits and Losses (or similar items) under subparagraph (f) of the definition of "Profits" and "Losses" of the present Articles; provided, however, that Gross Asset Values shall not be adjusted pursuant to this subparagraph (d) to the extent that an adjustment pursuant to subparagraph (b) is made in connection with a transaction that would otherwise result in an adjustment pursuant to this subparagraph (d).

If the Gross Asset Value of a Property has been determined or adjusted pursuant to subparagraph (a), (b), or (d), such Gross Asset Value shall thereafter be adjusted by the Depreciation taken into account with respect to such Property for purposes of computing Profits and Losses (or comparable items).

"Limited Partner" shall mean Worldspan.

"Partner(s)" shall mean the General Partner and the Limited Partner, or, in singular, either of them.

"Partner Minimum Gain" shall have the same meaning as "partner minimum gain" and shall be an amount, with respect to each Partner Nonrecourse Liability, determined in accordance with Regulation § 1.704-2(j)(3).

"Partner Nonrecourse Deductions" shall have the same meaning as "partner nonrecourse deductions" as set forth in Regulation § 1.704-2(i)(1) and Regulation § 1.704-2(i)(2).

"Partner Nonrecourse Liability" shall have the same meaning as "partner nonrecourse liability" as set forth in Regulation § 1.704-2(b)(4).

"Permitted Transfer" shall mean the Transfer of any Company Interest in a manner that is permitted or required under the present Articles.

"Person" means any individual, corporation (including any non-profit corporation), general or limited partnership, limited liability company, joint venture, estate (bankruptcy or otherwise), trust, benefit plan, unincorporated organization, business, syndicate, sole proprietorship, association, organization, labor union, or other legal entity, association or governmental body.

"Profits" and "Losses" shall mean, for each Financial Year or other period, an amount equal to the Company's taxable income or loss for such Financial Year, determined in accordance with Code § 703(a) (for this purpose, all items of income, gain, loss, or deduction required to be stated separately pursuant to Code § 703(a)(1) shall be included in taxable income or loss), with the following adjustments (without duplication):

(a) Any income of the Company that is exempt for U.S. federal income tax purposes and not otherwise taken into account in computing Profits or Losses shall be added to such Profits or Losses;

(b) Any expenditures of the Company described in Code § 705(a)(2)(B) or treated as Code § 705(a)(2)(B) expenditures pursuant to Regulation § 1.704-1(b)(2)(iv)(i), and not otherwise taken into account in computing Profits or Losses, shall be subtracted from such Profits or Losses;

(c) In the event the Gross Asset Value of any Company Property is adjusted pursuant to subparagraphs (b) or (c) of the definition of "Gross Asset Value," the amount of such adjustment shall be treated as an item of gain (if the adjustment increases the Gross Asset Value of the Property) or an item of loss (if the adjustment decreases the Gross Asset Value of the Property) from the disposition of such Property for purposes of computing Profits or Losses;

(d) Gain or loss resulting from any disposition of Property with respect to which gain or loss is recognized (or would be recognized if the amount recognized differed from the adjusted tax basis of the Property) for U.S. federal income tax purposes shall be computed by reference to the Gross Asset Value of the Property disposed, notwithstanding that the adjusted basis of such Property differs from its Gross Asset Value;

(e) In lieu of the depreciation, amortization and other cost recovery deductions taken into account in computing such taxable income or loss, there shall be taken into account Depreciation for such Financial Year; and

(f) To the extent an adjustment to the adjusted tax basis of any Company Property pursuant to Code §§ 734(b) or 743(b) is required for U.S. federal income tax purposes, pursuant to Regulation §§ 1.704-1 (b)(2)(iv)(m)(2) or (4), to be taken into account in determining Capital Accounts as a result of a transfer of a partnership interest or distribution other than in complete liquidation of a Partner's interest in the Company, the amount of such adjustment shall be treated as an item of gain (if the adjustment increases the basis of the Property) or loss (if the adjustment decreases such basis) from the disposition of such Property and shall be taken into account for purposes of computing Profits or Losses;

(g) Notwithstanding any other provision of this definition, any items that are allocated pursuant to Section 6.3(c) - (i) of the present Articles shall not be taken into account in computing Profits or Losses; provided that the amounts of the Company items of income, gain, loss, or deduction allocated pursuant to Section 6.3(c) - (i) of the present Articles shall be determined by applying rules analogous to those set forth in subparagraphs (a) through (f) of this definition.

(h) If the taxable income or loss for tax purposes for such Financial Year, as adjusted in the manner provided herein, is a positive amount, such amount shall be the Profit for such Financial Year; and if negative, such amount shall be the Loss for such Financial Year.

"Property" shall mean all real and personal (tangible and intangible) property that has been contributed to or acquired by the Company and all additions or improvements to the Property.

"Regulation" shall mean the regulations issued by the U.S. Department of the Treasury under the Code as now in effect and as may be amended from time to time, and any successor regulations.

"Regulatory Allocations" shall mean the allocations set forth in Sections 6.3(c)-(i).

"Special Allocations" shall mean the allocations set forth in Sections 6.3(a)-(b).

"Tax Matters Partner" shall mean Travelport, for purposes of Code § 6231(a)(7), as provided in Section 4.2.

"Travelport" shall mean Travelport Investor (Luxembourg) S.à.r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under B 119707.

"Unit" shall mean a unit in the Company held by a Partner.

"Unreturned Capital of Worldspan" shall mean, on any date, an amount equal to the excess, if any, of (i) the sum of (a) the aggregate Capital Contributions of Worldspan designated on the date of contribution as guaranteed payment

capital, plus (b) accrued but unpaid Guaranteed Payments over (ii) the aggregate distributions to Worldspan pursuant section 7.3 and 8.2(b) of the present Articles as of that date.

"Worldspan" shall mean Worldspan Limited Partnership, a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, United States, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, 19808 United States, registered with the Secretary of State of Delaware under number 2221457

### **Art. 3. Share capital, Units, Contributions and Capital accounts.**

3.1 The Company's share capital is set at one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand seven hundred sixty-one euros (EUR 1,073,826,811.-) and divided into one billion seventy-three million eight hundred twenty-six thousand seven hundred sixty-one Units (1,073,826,811.-) with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each Unit is entitled to one vote with regard to the general meetings of the Partners.

3.2 The share capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the partners.

3.3 The Company will recognize only one holder per Unit. Any joint holders have to appoint a single representative with respect to the Unit.

3.4 Units are freely transferable among partners. Transfers to non-partners can be made only with the agreement of all partners. The transfer of Units will not cause the dissolution of the Company.

3.5 The Units shall be redeemed for an amount equal to the higher of (i) the part value of the redeemed Units or (ii) the fair market value of the redeemed Units at the time of the redemption (as determined by the General Partner in good faith).

3.6 In accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code, a transfer of Units shall be binding on the Company only after the Company has been notified of such transfer or has accepted it.

3.7 The general partners are jointly and severally liable for all liabilities of the Company.

The limited partners are only liable to the extent of their contributions to the Company.

3.8 During the entire term of the Company, the Company shall establish and maintain a Capital Account for each Partner in accordance with the provisions of Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv) and, to the extent consistent with such Regulation, the following provisions:

a. To each Partner's Capital Account there shall be credited the amount of cash and the fair market value of any property such Partner contributed to the Company in an actual transaction or a transaction deemed to occur pursuant to the Code, such distributive share of Profits as determined under Section 6.1 and Section 6.3(b) hereof, any accrued but unpaid Guaranteed Payment, any items in the nature of income or gain that are allocated pursuant to Section 6.3(c)-(i) hereof, and the amount of any Company liabilities assumed by such Partner or which are secured by any Company Property distributed to such Partner; and

b. To each Partner's Capital Account there shall be debited the amount of cash and the fair market value of any Company Property distributed to such Partner pursuant to any provisions of the present Articles, such Partner's distributive share of Losses as determined under Section 6.2 and Section 6.3(a) hereof, any items in the nature of expenses or losses that are allocated pursuant to Section 6.3(c) - (i) hereof, and the amount of any liabilities of such Partner assumed by the Company or which are secured by any property contributed by such Partner to the Company

c. Except as otherwise provided in the present Articles, whenever it is necessary to determine the Capital Account of any Partner, the Capital Account of such Partner shall be determined after giving effect to the allocations of Profit and Loss (and any items that are allocated pursuant to Section 6.3(c) -(i)), and all contributions and distributions made prior to or concurrently to the time as of which such determination is to be made. In determining the amount of any liability for purposes of subparagraphs (a) and (b) of this Section 3.7, there shall be taken into account Code § 752(c) and any other applicable provisions of the Code and Regulations.

d. It is intended that (1) the Capital Accounts be maintained at all times in accordance with Code § 704 and applicable Regulations, and (2) the provisions hereof relating to the Capital Accounts be interpreted in a manner consistent therewith. The General Partner is authorized to make appropriate amendments to the allocations of items if necessary in order to comply with Code § 704 or applicable Regulations issued with respect thereto.

g. The Capital Accounts of the Partners shall be adjusted (and Property may be revalued on the books of the Company to reflect its fair market value) as required by Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv)(e) and (m).

h. The General Partner may cause the Capital Accounts of the Partners to be adjusted in the manner provided in Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f) and (g), as permitted in such Treasury regulations.

i. The Company shall pay to Worldspan each Financial Year an amount equal to the excess, if any, of (i) the cumulative Guaranteed Payment from the date of the issuance of the Guaranteed Payment Interest to the end of such Financial Year, over (ii) the sum of all prior payments made to pursuant to this Section 3.8. The payment of such amounts will be made either (i) by means of distribution of dividend in accordance with the laws of Luxembourg or (ii) by means of a redemption of Worldspan's Units in accordance with Section 3.5, (iii) or by means of distribution of liquidation proceeds as provided by Article 8. Amounts paid pursuant to this Section 3.8 are intended to constitute guaranteed payments within the meaning of Code § 707(c) and shall not be treated as distributions for purposes of computing Worldspan's Capital Account.

**Art. 4. General partner / Management.**

4.1. The Company is exclusively managed by Travelport as its General Partner and manager. Vis-à-vis third parties, the General Partner has the most extensive power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company shall be bound by the signature of any duly authorized representative of the General Partner.

The Limited Partner shall not interfere in any manner with the management of the Company. Nevertheless, this prohibition is not directed against the opinions, counsels, acts of supervision and authorizations given to the General Partner for the acts exceeding its powers.

4.2. Travelport shall be the Tax Matters Partner of the Company for purposes of U.S. federal income taxation.

**Art. 5. Financial year, Accounting requirements, Annual accounts.**

5.1 The Financial Year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

5.2. The Company shall maintain its books according to both U.S. generally accepted accounting principles and tax accounting principles on a Financial Year basis. The Company shall adopt an accrual method of accounting for purposes of U.S. taxation.

5.3 Within 90 days after the end of each Financial Year of the Company or any other year relevant to any Partner, the Company will cause to be delivered to each Person who was a Partner at any time during such Financial Year such information, if any, with respect to the Company as may be necessary for the preparation of such Partner's tax returns or to fulfill such Partner's tax reporting or withholding obligations to the extent the Company is notified of such obligations.

5.4 The General Partner shall prepare or cause to be prepared an annual balance sheet, the profit and loss accounts, and the report of the General Partner. The Limited Partner shall have the right to make itself acquainted with the books and documents of the Company without removal. The Limited Partner may be assisted by an expert.

**Art. 6. Allocations.****6.1 Profits.**

After the application of the provisions of Section 6.3, the remaining Profits for each Financial Year of the Company, or any portion thereof, shall be allocated as follows:

a. First, one hundred percent (100%) to Worldspan in an amount equal to the excess, if any, of (i) the cumulative Losses allocated to Worldspan pursuant to Section 6.2(c) hereof for all prior Financial Years, over the (ii) cumulative Profits allocated to Worldspan pursuant to this Section 6.1(a) for all prior Financial Years.

b. Second, one percent (1%) to Worldspan and ninety nine percent (99%) to Travelport in an amount equal to the excess, if any, of (i) the cumulative Losses allocated to Worldspan and Travelport pursuant to Section 6.2(b) hereof for all prior Financial Years, over (ii) the cumulative Profits allocated to Worldspan and Travelport pursuant to this Section 6.1(b) for all prior Financial Years.

c. Third, one percent (1%) to Worldspan and ninety nine percent (99%) to Travelport.

6.2 Losses. After the application of the provisions of Section 6.3 and subject to Section 3.6, Losses for each Financial Year of the Company, or any portion thereof, shall be allocated as follows:

a. First, one percent (1%) to Worldspan and ninety nine percent (99%) to Travelport in an amount equal to the amounts allocated pursuant to Section 6.1(c) for all prior Financial Years;

b. Second, one percent (1%) to Worldspan and ninety nine percent (99%) to Travelport until Travelport's Adjusted Capital Account is reduced to zero; and

c. Third, one hundred percent (100%) to Worldspan until its Adjusted Capital Account is reduced to zero.

**6.3 Priority Allocations.**

a. Allocation of Depreciation Expense. One hundred percent (100%) of Depreciation expenses arising from any Property contributed by Worldspan shall be allocated to Worldspan.

b. Allocation of Gain on Company's Assets' sale. Upon the sale of substantially all of the Company's assets (or revaluation of the Company's assets pursuant to Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f)), one hundred percent (100%) of the gain recognized for capital account purposes shall be allocated to Worldspan in an amount equal to the cumulative Depreciation expense allocated to Worldspan pursuant to Section 6.3(a) for any prior period.

c. Minimum Gain Chargeback. Notwithstanding any other provision of this Article 6, if there is a net decrease in Company Minimum Gain during any Financial Year, each Partner shall be specially allocated items of Company income and gain for such Financial Year (and, if necessary, subsequent Financial Years) equal to such Partner's share of the net decrease in Company Minimum Gain, determined in accordance with Regulation § 1.704-2(g)(2); provided that a Partner shall not be subject to this Section 6.3(c) to the extent that an exception is provided by Regulation § 1.704-2(f)(2), (3), and (4), and any Revenue Rulings, Revenue Procedures, or Notices issued in respect of those Treasury regulations. Any income or gain allocated pursuant to this Section 6.3(c) shall consist of, first, gains recognized from the disposition of Property subject to one or more Company Nonrecourse Liabilities, and second, if necessary, a pro rata portion of the

Company's other items of income or gain for that Financial Year. This Section 6.3(c) is intended to comply with the minimum gain chargeback requirement in Regulation § 1.704-2(f) and shall be interpreted consistently therewith.

d. Partner Nonrecourse Liability Minimum Gain Chargeback. Notwithstanding any other provision of this Article except Section 6.3(c), if there is a net decrease in Partner Minimum Gain attributable to a Partner Nonrecourse Liability during any Financial Year, each Partner who has a share of the Partner Minimum Gain attributable to such Partner Nonrecourse Liability (determined in accordance with Regulation § 1.704-2(i)(5)) as of the beginning of the Financial Year shall be specially allocated items of Company income and gain for such Financial Year (and, if necessary, subsequent Financial Years) equal to such Partner's share of the net decrease in Partner Minimum Gain attributable to such Partner Nonrecourse Liability. A Partner's share of the net decrease in Partner Minimum Gain shall be determined in accordance with Regulation § 1.704-2(i)(4); provided that a Partner shall not be subject to this provision to the extent that an exception is provided by Regulation § 1.704-2(i)(4) and any Revenue Rulings, Revenue Procedures, or Notices issued with respect thereto. Any income or gain allocated pursuant to this Section 6.3(d) shall consist of, first, gains recognized from the disposition of Property subject to the Partner Nonrecourse Liability, and, second, if necessary, a pro rata portion of the Company's other items of income or gain for that Financial Year. This Section 6.3(d) is intended to comply with the minimum gain chargeback requirement in Regulation § 1.704-2(i)(4) and shall be interpreted consistently therewith.

e. Qualified Income Offset. In the event any Partner unexpectedly receives any adjustments, allocations, or distributions described in Regulation §§ 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(4), 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(5), or 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(6), items of Company income and gain shall be specially allocated to each such Partner in an amount and manner sufficient to eliminate, to the extent required by Regulation, the Adjusted Capital Account Deficit of such Partner created by such adjustments, allocations or distributions as quickly as possible; provided that an allocation pursuant to this Section 6.3(e) shall be made if and only to the extent that such Partner would have an Adjusted Capital Account Deficit after all other allocations provided for in this Article have been tentatively made as if this Section 6.3(e) was not in the present Articles. This Section 6.3(e) is intended to comply with the qualified income offset requirement in Regulation § 1.704-1 (b)(2)(ii)(d) and shall be interpreted consistently therewith.

f. Gross Income Allocation. In the event any Partner has a deficit Capital Account at the end of any Financial Year that is in excess of the sum of (i) the amount such Partner is obligated to restore pursuant to the terms of the present Articles or otherwise, and (ii) the amount such Partner is deemed to be obligated to restore pursuant to the penultimate sentences of Regulation §§ 1.704-2(g)(1) and 1.704-2(i)(5), each such Partner shall be specially allocated items of Company income and gain in the amount of such excess as quickly as possible, provided that an allocation pursuant to this Section 6.3(f) shall be made if and only to the extent that such Partner would have a deficit Capital Account in excess of such sum after all other allocations provided for in this Article have been tentatively made as if Section 6.3(e) and this Section 6.3(f) were not in the present Articles.

g. Partner Nonrecourse Deductions. Any Partner Nonrecourse Deductions for any Financial Year shall be specially allocated to the Partner who bears the economic risk of loss (as defined in Regulation § 1.752-2(a)) with respect to the Partner Nonrecourse Liability to which such Partner Nonrecourse Deductions are attributable in accordance with Regulation § 1.704-2(i).

h. Special Basis Adjustments. To the extent an adjustment to the adjusted tax basis of any Property pursuant to Code §§ 734(b) or 743(b) is required to be taken into account in determining Capital Accounts pursuant to Regulation §§ 1.704-1 (b)(2)(iv)(m)(4) or 1.704-1 (b)(2)(iv)(m)(2), such Capital Accounts shall be adjusted as provided for in such Regulations.

i. Loss Limitation. Losses (or items thereof) allocated pursuant to this Article shall not exceed the maximum amount of Losses (or items thereof) that can be allocated without causing any Partner to have an Adjusted Capital Account Deficit at the end of any Financial Year. If some, but not all, of the Partners would otherwise have Adjusted Capital Account Deficits because of an allocation of Losses (or items thereof) pursuant to this Article 6, the limitation set forth in the first sentence of this Section 6.3(i) shall be applied on a Partner-by-Partner basis, and Losses (or items thereof) not allocable as a result of such limitation shall be allocated, subject to such limitation, to the other Partners so as to allocate the maximum permissible Losses (or items thereof) to each Partner under Regulation § 1.704-1 (b)(2)(ii)(d).

j. Ameliorative Allocations. The Regulatory Allocations are intended to comply with certain requirements of Regulation § 1.704-1 and § 1.704-2. Notwithstanding any other provision of this Article 6 (other than the Regulatory Allocations), the Regulatory Allocations shall be taken into account in allocating Profit, Loss and other items of income, gain, loss, and deduction among the Partners so that, to the extent possible, the net amount of the allocations of Profits, Loss, and other items and the Regulatory Allocations to the Partners shall be equal to the net amount that would have been allocated to them if the Regulatory Allocations had not occurred. The General Partner shall make allocations pursuant to this provision for the purpose of minimizing any distortions of the sharing of economic returns that might otherwise result from the application of the Regulatory Allocations and, in that regard, shall take into account any future required offsetting allocations.

#### 6.4 Other Allocation Rules.

a. The provisions of this Article 6 are intended to comply with Code § 704 and the Regulations promulgated with respect thereto and shall be interpreted and applied in a manner consistent therewith. The General Partner shall have reasonable discretion to apply the provisions of the present Articles and take such other reasonable actions as may be necessary to comply with Code § 704 and the Regulations issued with respect thereto.

b. The Partners are aware of the income tax consequences of the allocations made pursuant to this Article 6 and hereby agree to be bound by the provisions of this Article 6 in reporting their shares of Company income and loss and items thereof for U.S. federal income tax purposes.

c. Except as provided in section 6.4(d) (relating to allocations under Code § 704(c)(1)(A)), all items of income, gain, loss and deduction shall be allocated, for U.S. federal income tax purposes, in the same manner as the corresponding items of income, gain, loss and deduction are allocated for purposes of maintaining the Capital Accounts of each of the Partners.

d. In accordance with Code § 704(c)(1)(A) (and the principles thereof) and the Regulations issued with respect thereto, income, gain, loss and deduction with respect to any property contributed to the capital of the Company, or after Company Property has been revalued under Regulation § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f), shall, solely for U.S. federal income tax purposes, be allocated among the Partners so as to take into account any variation between the adjusted basis of such Property to the Company for U.S. federal income tax purposes and its fair market value as so determined at the time of the contribution or revaluation of the Property. This Section 6.4(d) shall be construed to authorize the General Partner to utilize the remedial method of Treas. Reg. § 1.704-3(d). Any future elections or other decisions relating to such allocations shall be made by the General Partner. Allocations pursuant to this Section 6.4(d) are solely for purposes of U.S. federal, state, and local taxes and shall not affect, or in any way be taken into account in computing, any Partner's Capital Account or share of Profits, Losses, other items, or distributions pursuant to any provision of the present Articles.

e. For purposes of Regulation § 1.752-3(a)(3), the Partners agree that nonrecourse liabilities of the Company in excess of the sum of (i) the amount of Company Minimum Gain, and (ii) the amount of any Code § 704(c) minimum gain (as described in Regulation § 1.752-3(a)(2)), shall be allocated to the Partner that contributed asset(s) subject to such liabilities to the maximum extent permitted under Regulation § 1.752-3(a)(3). Any such determination shall be (i) made by the General Partner, (ii) set forth in writing, and (iii) deemed to constitute a part of the present Articles.

f. Profit, Loss, and any other items of income, gain, loss or deduction shall be allocated to the Partners as of the last day of each Financial Year; provided that Profits, Losses, and such other items shall also be allocated at such other times as the Gross Asset Values are adjusted.

g. Profit, Loss, income, gain, deduction, and credit allocated to a Company Interest transferred, issued or reissued during a Financial Year shall be allocated to the Persons who were the holders of such Company Interest during such Financial Year, in proportion to the number of days that each such holder was recognized as the owner of such Company Interest during such Financial Year; provided, however, that the Company shall use a "closing-of-the-books" method if both parties to the Transfer (i) so instruct the General Partner and agree to bear any additional costs reasonably incurred by the Company as a result of using such method and (ii) provide the General Partner with reasonable assurance that such method complies with Code § 706.

## **Art. 7. Distributions.**

### **7.1 Distributions.**

Subject to the provisions of Article 7.2, the Partners shall share cash or Property distributed by the Company from time to time pursuant to a decision of the Partners in a general meeting; provided, however that no distributions shall be made to any Partner during any period in which there are accrued but unpaid Guaranteed Payments.

The general partner may decide to pay interim dividends on the basis of a statement prepared by him showing that funds are available for distribution.

### **7.2 Amounts Withheld.**

All amounts withheld pursuant to the Code or any provision of any foreign, state, or local tax law with respect to any payment of distribution the Partners shall be treated as amounts paid or distributed to the Partner with respect to whom the withholding was made for all purposes of the present Articles.

### **7.3 Guaranteed Payments.**

The Company shall pay to Worldspan each Financial Year an amount equal to the excess, if any, of (i) the cumulative Guaranteed Payment from the date of the issuance of the Guaranteed Payment Interest to the end of such Financial Year, over (ii) the sum of all prior payments made to pursuant to this Section 7.3. The payment of such amounts will be made either (i) by means of distribution of dividend in accordance with the laws of Luxembourg or (ii) by means of a redemption of Worldspan's Units in accordance with Section 3.5, (iii) or by means of distribution of liquidation proceeds as provided by Article 8. Amounts paid pursuant to this Section 7.3 are intended to constitute guaranteed payments within the meaning of Code § 707(c) and shall not be treated as distributions for purposes of computing Worldspan's Capital Account.

## **Art. 8. Liquidation.**

8.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators appointed by the Partners. Failing such decision, the General Partner shall be appointed liquidator.

8.2 If, as of the beginning of the Financial Year, the higher of (i) the aggregate par value or (ii) the fair market value of the Units held by Worldspan (to be relinquished if any guaranteed payment to be paid with respect to such Financial Year were to be paid as a Unit redemption) would be equal or less than any Guaranteed Payment to be paid with respect to such Financial Year by means of a redemption of Units, the Company shall be immediately liquidated in accordance with

this Article 8. The amount of the Guaranteed Payment accrued during such Financial Year will increase the liquidation rights accordingly

8.3 Upon dissolution, the Company shall continue solely for the purposes of winding up its affairs in an orderly manner, liquidating its assets (with sufficient time allowed to minimize the losses normally associated with liquidation), and satisfying the claims of its creditors and the Partners. The General Partner shall take full account of the Company's Property and liabilities and shall cause as soon as reasonably practicable the Company Property or the proceeds from the sale or disposition thereof, to the extent sufficient therefore, to be applied and distributed, to the maximum extent permitted by the laws of Luxembourg and notwithstanding anything in the present Articles to the contrary, in the following order (without duplication):

(a) First, to creditors, including Partners, according to their respective rank, in satisfaction (whether by payment or reasonable provision for payment) of all of the Company's debts and liabilities other than liabilities for which other reasonable provision for payment has been made; and

(b) Second, the balance, if any, shall be shared among the Partners pro rata in accordance with their respective positive Capital Account balances, taking into account all contributions, distributions, and allocations through the end of the Company's final Financial Year. Such liquidating distributions shall be made by the end of the Financial Year of liquidation (or if later, within ninety (90) days after the date of such liquidation) in accordance with Regulation § 1.704-1(b)(2)(ii)(b)(2).

8.4 If the General Partner has a negative balance in its Capital Account on liquidation of the Company or on the liquidation of the General Partner's interest in the Company, the General Partner shall be required to contribute capital to restore its negative capital account balance to zero by the end of the Financial Year during which such liquidation occurs or, if later, within ninety days after the date of such liquidation pursuant to Regulation § 1.704-1 (b)(2)(ii)(b)(2).

8.5 In no event shall a Limited Partner be required to contribute capital to restore a negative balance in its Capital Account upon the liquidation of the Company or at any other time.

8.6 The accounts and records of the Company shall remain at the registered office of the Company.

#### **Art. 9. General meetings / Decisions of the partners.**

9.1 Once a year, the Partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the balance sheet, of the Profit and Loss accounts and of the report of the General Partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the General Partner.

9.2 Collective decisions are taken in general meetings or, if all the Partners so agree, by way of written vote. The meeting shall be convened by the general partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered mail to all partners at least fifteen days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if the entire share capital is represented. Resolutions shall be approved by partners representing a majority of the units and by the General Partner.

#### **Art. 10. General provision.**

10.1 For all matters not governed by these Articles, the Partners shall refer to the laws of Luxembourg.

#### *Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 8,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Travelpport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S. (la "Société"), une société en commandite simple, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1723 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143470, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 31 décembre 2008 sous le numéro 3051.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Orane Mokolajyk, maître en droit, demeurant à Nancy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1) Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à une valeur nominale de un euro (EUR 1) en divisant la valeur nominale actuelle par vingt-cinq (25).

2) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinquante euros (EUR 50,-) à un montant d'un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille huit cent onze euros (EUR 1,073,826,811,-) par l'apport en nature de (i) quarante (40) actions avec une valeur nominale de quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 455,-) de Travelport Global Distribution System B.V., (ii) deux mille cent (2,100) actions avec une valeur nominale de une Livre de Gibraltar (GIP 1.-) de Coulterville Limited et (iii) cent pour cent (100%) des intérêts dans Worldspan LLC et par un apport en numéraire d'un montant total de neuf million quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-trois euros (EUR 9,479,663.-);

3) Refonte des statuts de la Société;

4) Miscellaneous.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur valeur nominale actuelle de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à une valeur nominale de un euro (EUR 1) en divisant la valeur nominale actuelle par vingt-cinq (25).

En conséquence, chaque associé reçoit vingt-cinq (25) parts sociales pour chaque part sociale détenue avant la réduction de la valeur nominale et le capital de cinquante euros (EUR 50,-) doit être représenté par cinquante (50) parts sociales avec une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Les associés décident d'autoriser tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, de faire toute modification nécessaire dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter le changement de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante euros (EUR 50,-) à un montant d'un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille huit cent onze euros (EUR 1.073.826.811,-) par l'émission d'un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille sept cent soixante et une (1.073.826.761) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.) chacune.

Les un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille sept cent soixante et une (1.073.826.761) parts sociales sont souscrites de la façon suivante:

- Neuf cent trente-huit million quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit (938.486.648) parts sociales sont souscrites par Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., dûment représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, précitée.

- Cent trente-cinq millions trois cent quarante mille cent treize (135.340.113) parts sociales sont souscrites par Worldspan Limited Partnership, dûment représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, précitée.

Les neuf cent trente-huit million quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quarante-huit (938.486.648) parts sociales souscrites par Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l. ont été libérées par les apports en nature suivants:

(i) quarante (40) actions avec une valeur nominale de quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 455,-) chacune, pour une valeur totale de vingt-cinq million sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent dix euros (EUR 25.789.810), étant la contre valeur en euro de trente-trois million quatre cents Dollars US (USD 33.400.000.-) sur base du taux de change de 0,77215 USD / EUR, de Travelport Global Distribution System B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen et son principal établissement au Tauswavenue 33 A, 2132 LS, Hoofddorp, Pays-Bas

et enregistrée avec le registre de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34074914 ("Travelport Global"); et

(ii) deux mille cent (2.100) actions avec une valeur nominale d'une Livre de Gibraltar (GIP 1.-) pour une valeur totale de neuf cent douze million six cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-huit euros (EUR 912.696.838), étant la contre valeur en euro de un milliard cent quatre-vingt-deux millions vingt mille cent vingt-trois Dollars US (USD 1.182.020.123.-) sur base du taux de change de 0,77215 USD / EUR, de Coulterville Limited, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée sous le numéro 92871 ("Coulterville").

Les cent trente-cinq millions trois cent quarante mille cent treize (135.340.113) parts sociales souscrites par Worldspan Limited Partnership ont été libérées par les apports suivants:

(iii) un apport en numéraire d'un montant de neuf millions quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent soixante-trois Euro (EUR 9.479.663), étant la contre valeur en euro de douze millions deux cent soixante-seize mille neuf cent soixante et onze de Dollars US (USD 12.276.971.-) sur base du taux de change de 0,77215 USD / EUR, et un tel apport en numéraire est maintenant à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire instrumentant;

(iv) un apport en nature consistant en 100% des intérêts pour une valeur totale de a total value of cent vingt-cinq millions huit cent soixante mille quatre cent cinquante euros (EUR 125.860.450.-), étant la contre valeur en euro de cent soixante trois millions de Dollars US (USD 163.000.000.-) étant la contre valeur en euro de 0,77215 USD / EUR, de Worldspan LLC, une société constituée et existante sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à Galleria Parkway, N.W., Atlanta GA 30339 et enregistrée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 4645408 ("Worldspan LLC").

L'apport total de un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille sept cent soixante et un (EUR 1.073.826.761.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, 100% du capital social de Travelport Global, Coulterville et Worldspan LLC est détenu par la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été produite au notaire instrumentant par des documents justificatifs, lesquels resteront annexés au présent acte après avoir été signés ne varietur par tous les comparants.

Les associés décident d'autoriser tout avocat d'Arendt & Medernach, agissant individuellement, de faire toute modification nécessaire dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter le changement de valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de refondre les statuts de la Société, sans en changer la forme sociale, qui auront la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Objet - Durée - Dénomination - Siège.**

1.1 Il est formé par les présentes entre les associés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société en commandite simple sous le nom de "Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S." (la "Société").

1.2 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

1.3 La Société a pour objet la prise de participations, de valeurs mobilières de toute espèce ou encore toute autres forme d'investissement, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou toute autre formes d'entité, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou autre de ces investissements et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

1.6 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville Le siège social pourra être transféré dans la même commune ou en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé commandité. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays en vertu d'une décision de l'associé commandité.

1.7 L'Associé Commandité devra prendre toute mesure appropriée afin d'assurer que le traitement fiscal de la Société soit celui d'un partnership au sens de l'imposition fédérale sur le revenu US.

1.8 Aucun Associé ne devra prendre de mesures incompatibles avec le traitement fiscal de la Société en tant que partnership au sens de l'imposition fédérale sur le revenu US.

#### **Art. 2. Définitions.** Dans ces articles, les expressions suivantes auront les significations suivantes:

"Compte Capital Ajusté" signifie, en ce qui concerne les associés, le montant du Compte Capital de ces Associés à la fin de chaque Exercice Social, après les ajustements suivants:

(a) Crédit sur ce Compte Capital de tout montant que cet Associé a effectivement souscrit (conformément aux présents Statuts ou toutes autres manières) ou considérés comme étant souscrits conformément à l'avant-dernière phrase du Règlement §§ 1.704-1 (g)(1) ou 1.704-2(i)(5); et

(b) Débit sur ce Compte Capital décrit par le Règlement §§ 1.704-1(b)(2)(ii)(d)(4), 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(5), et 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(6).

"Déficit du Compte Capital Ajusté" signifie, concernant n'importe quel Associé, une balance déficitaire, s'il y en a, dans le Compte Capital ajusté de cet Associé. La définition de déficit du Compte Capital ajusté qui précède est destinée à respecter les dispositions du Règlement § 1.704-1 (b)(2)(ii)(d) et devra être interprété à sa lumière.

"Articles" signifiera les présents Statuts de la Société.

"Compte Capital" signifie, concernant n'importe quel Associé, le Compte Capital de cet Associé, maintenu dans le respect des dispositions de la section 3.7.

"Apport en Capital" signifie le montant total de monnaie ou la juste valeur du marché d'autres biens (le passif net dont la Société assume les risques et la responsabilité sera garanti par ces biens en question) apportés à partir d'une transaction en cours ou à venir en vertu du Code, si le contexte le requiert, apportés par chaque Associé en vertu des présents Statuts ou en vertu de contrats de contribution, qui pourraient prendre la forme d'un accord entre Associés, par périodes, y compris les apports en capital réalisés par les précédents détenteurs des parts sociales dans le cas de cessions autorisées sauf si le contexte les rendent nécessaires. Le terme "Apport en Capital" n'inclura pas les avances ou prêts accordés à la Société, que ces derniers soient accordés par un Associés ou de toutes autres manière.

"Code" signifie le code de l'administration fiscale des Etats-Unis de 1986 dans sa version amendée, complétée ou remplacée.

"Intérêt dans la Société" signifie l'intérêt de tout Associé dans la Société.

"Gains Minimums de la Société" a la même signification que gains minimums du partnership comme énoncé dans le Règlement § 1.704-2(b)(1) et conformément au Règlement § 1.704-2(d).

"Déductions Sans Recours de la Société" a la même signification que "déduction sans recours du Partnership" comme énoncé dans le Règlement § 1.704-2(b)(1) et Règlement § 1.704-2(b)(2).

"Responsabilité Sans Recours de la Société" a la même signification que Responsabilité Sans Recours du Partnership comme énoncé dans le Règlement § 1.752-1 (a)(2).

"Dépréciation" signifie, pour chaque Exercice Social, une somme égale aux dévalorisations, aux amortissements, ou autres déductions de recouvrement des coûts liées à une Propriété, permises pour cette année fiscale en vertu du Code, sauf si (A) la valeur inscrite au livre comptable de la Société, d'une telle Propriété diffère de ces ajustements de la base imposable du point de vue fiscal de l'imposition fédérale sur le revenu US et dont la différence est éliminée par l'utilisation de la "méthode corrective" définie par le Règlement § 1.704-3(d). La Dépréciation, pour cet Exercice Social, sera la somme de l'exercice comptable révolu pour cet Exercice Social en vertu des règles définies par le Règlement § 1.704-3(d)(2), sauf si (B) la valeur, inscrite au livre comptable de la Société, d'une telle Propriété diffère de ces ajustements de la base imposable au début de cet Exercice Social en vertu du Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(g)(3), la Dépréciation sera une somme qui supporte le même ratio que la valeur de départ inscrite au livre comptable en vertu des dévalorisations, amortissements ou autres déductions de coûts de recouvrement de l'imposition fédérale sur le revenu US, pour cette année fiscale, somme qui supporte ces ajustements de départ de la base imposable: étant entendu que, que même si les ajustements de la base imposable d'une propriété au début de cet Exercice Social s'élèvent à zéro, la Dépréciation liée à ce bien sera déterminée par rapport à cette valeur de départ, en utilisant toutes méthodes raisonnables choisies par les commandités.

"Aliénation" signifie toute vente, cession, transfert, échange, don, nantissement, au autre cession (incluant les cessions par effet de la loi).

"Dollar" ou l'abréviation USD ou le symbole \$ signifient la monnaie légale des Etats-Unis.

"Exercice Social" signifie année civile, étant entendu que, quand c'est approprié, le terme "exercice" inclura la ou les portion(s) du précédent Exercice Social si la Société réparti ses résultats ou postes du bilan sur ces portions, dans tous les cas sous réserve des dispositions de la disposition § 706 du Code.

"General Partner" signifie Travelport.

"Paiements garantis" signifie le produit de neuf pour cent (9%) par an multiplié par le Capitaux Non Rendus par Worldspan.

"Valeur d'Actif Brut" signifie, en ce qui concerne toute Propriété la base imposable ajustée de la Propriété aux fins de l'imposition fédérale sur le revenu US, excepté pour ce qui suit:

(a) La Valeur d'Actif Brute initiale de toute Propriété apportée par un Associé à la Société sera la valeur brute du marché pour ce bien, en vertu de l'évaluation faite par les Associés.

(b) La Valeur d'Actif Brute de toutes les Propriété de la Société devra être ajustée afin d'égaliser leur valeur brute du marché respectives (en prenant en compte l'article § 7701 (g) du Code), à compter de: (A) l'acquisition d'un intérêt additionnel dans par tout Associé, nouveau ou préexistant, en échange d'une Contribution au Capital de plus de minimis; (B) la répartition, par la Société, à un Associé d'une quantité de minimis de Propriété de la Société en tant que contrepartie pour une part sociale dans la Société; (C) tout autre événement décrit dans le Règlement § 1.704-1; et (D) la liquidation de la Société au sens de Règlement § 1.704-1 (b)(2)(ii)(g) (autre qu'en vertu de l'article § 708 (b)(1)(B), étant entendu qu'un ajustement décrit dans les clauses (A), (B) et (C) de ce paragraphe ne devra être effectué qu'à condition que l'Associé Commandité justifie de la nécessité de refléter la valeur économique relative de la part de l'Associé dans la Société.

(c) La Valeur d'Actif Brut de tout actif distribué à tout Associé devra être ajusté de manière à correspondre à la valeur brut du marché (en prenant en compte l'article § 7701 (g)) de cet actif à la date de l'apport, comme déterminé par l'Associé Commandité; et

(d) La Valeur d'Actif Brut des Propriétés de la Société devra augmenter (ou diminuer) afin de refléter tout ajustement au bilan de cet actif en vertu des articles § 734(b) ou 743(b) du Code, mais seulement dans la mesure où ces ajustements sont pris en considération dans la détermination des profits et pertes (ou postes similaires) au sens de l'alinéa (f) de la définition des "Profits" et "Pertes" de ces présents Statuts; étant entendu que, même si la Valeur d'Actif Brute ne devra pas être ajustée au sens de cet alinéa (d) dans la mesure où un ajustement au sens de l'alinéa (b) est réalisé par le biais d'une opération qui pourrait quant à elle consister en un ajustement au sens de cet alinéa (d).

Si la Valeur d'Actif Brute d'une Propriété a été déterminé ou ajusté au sens des alinéa (a), (b), ou (d), ces Valeurs d'Actif Brutes devront par la suite être ajustées par la Dépréciation prise en compte concernant cette Propriété dans le but de calculer les profits et pertes (ou postes équivalents).

"Associé Commanditaire" signifie Worspan.

"Associé(s)" signifie l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaires, ou, au singulier, l'un ou l'autre d'entre eux.

"Gain Minimum de l'Associé" a la même signification que "partner minimum gain" et devra représenter une somme, en ce qui concerne chaque Responsabilité Sans Recours de l'Associé, déterminée conformément au Règlement § 1.704-2 (j)(3).

"Déductions Sans Recours de l'Associé" a la même signification que "partner nonrecourse deductions" comme énoncé dans le Règlement § 1.704-2(i)(1) et le Règlement § 1.704-2(i)(2).

"Responsabilité Sans Recours de l'Associé" a la même signification que "partner nonrecourse liability" comme énoncé dans le Règlement § 1.704-2(b)(4).

"Cessions Autorisées" signifie la cession de parts de la Société de façon autorisée ou rendue obligatoire par les présents Statuts.

"Personne" signifie tout individu, société (incluant tout organisme à but non lucratif), general ou limited partnership, société à responsabilité limitée, joint venture, fiducie, système d'indemnité, organisation non incorporée, établissement commercial, syndicat, entreprise individuelle, association, organisation, union des travailleurs, ou autre entité légal, associative ou gouvernementale.

"Profits" et "Pertes" signifient pour chaque Exercice Social ou autre période, une somme représentant le revenu imposable de la Société ou son déficit pour cet exercice, déterminé conformément à l'article § 703(a) du Code (dans ce but, tous les postes, gains, pertes, ou déductions devront être répertoriés de manière séparée au sens de l'article § 703 (a)(1) du Code et seront inclus dans le revenu imposable ou dans le déficit), et avec les ajustements suivants:

(a) Tout impôt sur la Société qui sera exempté par l'imposition fédérale sur le revenu US et non pris en compte dans le calcul des Profits ou Pertes, devra être ajouté à ces Profits ou Pertes.

(b) Toute charge de la Société décrite à l'article § 705(a)(2)(B) ou traitées comme telles au sens du Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(i), et non pris en compte dans le calcul des Profits et Pertes, sera à soustraire de ces Profits et Pertes.

(c) Dans le cas où, la Valeur d'Actif Brut de toute Propriété de la Société est ajustée au sens des alinéa (b) ou (c) de la définition de "Valeur d'Actif Brute", la somme de ces ajustements sera traité comme un gain (si les ajustements augmentent la Valeur d'Actif Brute) ou une perte (si les ajustements diminuent la Valeur d'Actif Brute) à partir de l'affectation de cette Propriété dans le but de calculer les Profits ou Pertes;

(d) Gain ou perte résultant de toute aliénation d'une Propriété pour laquelle un gain ou une perte est reconnu (ou serait reconnu si le montant reconnu différant de la base imposable ajustée de la Propriété) aux fins de l'imposition fédérale sur le revenu US doit être compté par référence à la Valeur d'Actif Brute de la Propriété vendue, nonobstant la base ajustée d'une telle Propriété différant de sa Valeur d'Actif Brute;

(e) Au lieu d'une Dépréciation, un amortissement ou toute autre déduction de recouvrement de coût pris en compte pour compter un tel revenu ou perte taxable, il doit être pris en compte la Dépréciation pour un tel Exercice Social; et

(f) Dans la mesure où un ajustement de la base imposable ajustée de toute Propriété de la Société en vertu des §§ 734 (b) ou 743(b) est requis pour l'imposition fédérale sur le revenu US, en vertu du Règlement §§ 1.704-1(b)(2)(iv)(m)(2) ou (4), devant être pris en compte pour déterminer les Comptes Capital découlant d'un transfert d'un intérêt ou distribution dans le partnership autre qu'une liquidation complète des intérêts de l'Associé dans la Société, le montant d'un tel ajustement doit être traité comme un gain (si l'ajustement augmente la base de la Propriété) ou la perte (si l'ajustement diminue une telle base) de l'aliénation d'une telle Propriété et doit être pris en compte pour calculer les Profits et Pertes;

(g) Nonobstant toute autre disposition, tout poste qui est alloué en vertu de la Section 6.3(c)- (i) des présents Statuts doit être déterminé en appliquant les règles analogues à celles prévues aux paragraphes (a) à (f) de cette définition;

(h) Si le revenu ou la perte taxable pour les besoins fiscaux de l'Exercice Social, tel qu'ajusté, est un montant positif, un tel montant doit être le Profit pour un tel Exercice Social; et si négatif, un tel montant doit être la Perte pour cet Exercice Social.

"Propriété" signifie toute propriété réelle ou personnelle (tangibles ou intangibles) qui a été apportée ou acquise par la Société et toute améliorations ou addition à la Propriété.

"Règlement" signifie les règlements émis par le Département US du Trésor sous le Code en vigueur actuellement et tels que modifiés et tout autre règlement subséquents.

"Allocations Réglementaires" signifie les allocations prévues aux Sections 6.3(c)-(i).

"Allocations Spéciales" signifie les allocations prévues aux Sections 6.3(a)-(b).

"Associé Tax" signifie Travelport, aux fins du § 6231(a)(7) du Code, tel que prévu à la Section 4.2.

"Travelport" signifie Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119707.

"Part Sociale" signifie une part sociale dans la Société détenue par un Associé

"Capital Non Rendu de Worldspan" signifie, à tout moment, un montant égal au surplus, le cas échéant, de (i) somme des (a) Apports au Capital totaux de Worldspan désignés à la date de la contribution en tant que le capital du paiement garanti, plus (b) les Paiement Garantis échus et non payés sur (ii) les distributions totales à Worldspan en vertu de la Section 7.3 et 8.2(b) des présents Statuts à cette date.

"Worldspan" signifie Worldspan Limited Partnership, un partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporate Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, 19808 Etats-Unis, enregistré avec le Secrétaire de l'Etat de Delaware sous le numéro 2221457.

### **Art. 3. Capital social, Parts sociales, Apports et Compte capital.**

3.1 Le capital social est fixé à la somme de un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille huit cent onze euros (EUR 1.073.826.811,-) représentée par un milliard soixante-treize millions huit cent vingt-six mille huit cent onze (1.073.826.811) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des Associés.

3.2 Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision des Associés.

3.3 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

3.4 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés. Le transfert des parts sociales n'entraînera pas la dissolution de la Société.

3.5 Les Parts Sociales seront rachetées pour un montant égal au plus élevé de (i) la valeur nominale des Parts Sociales rachetées ou (ii) la valeur de marché des Parts Sociales rachetées au moment du rachat (tel que déterminé par l'Associé Commandité de bonne foi).

3.6 Conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, un transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après notification à ou acceptation de ce transfert par la Société.

3.7 Les Associés Commandités sont conjointement et solidairement responsables des obligations de la Société. Les Associés Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur de leur apport dans la Société.

3.8 Durant la vie de la Société, la Société doit établir et maintenir un Compte Capital pour chaque associé en conformité avec les dispositions du Règlement §1.704-1 (b)(2)(iv) et, dans la mesure où cela est conforme au Règlement, appliquer les disposition suivantes:

a. A chaque Compte Capital de chaque Associé doit être crédité le montant des liquidités et la valeur de marché de toute propriété que cet Associé a apporté à la Société par une transaction ou une transaction ayant eu lieu en vertu du Code, la quote-part des Profits telle que déterminée par la Section 6.1 et Section 6.3(b), tout Paiement Garanti échu et non payé, tout revenu ou gain qui sont alloués en vertu de la Section 6.3(c)-(i), et le montant des dettes de la Société supportées par cet Associé ou qui sont sécurisés par toute Propriété de la Société distribué à un tel Associé; et

b. A chaque Compte Capital de chaque Associé doit être débité le montant des liquidités et de la valeur de marché de toute Propriété de la Société distribués à un tel Associé en vertu des dispositions des présents Statuts, la quote-part aux Pertes de cet Associé telle que déterminée par la Section 6.2 et la Section 6.3(a), toute dépense ou perte qui sont allouée suivant la Section 6.3(c)-(i), et le montant de toute dette de cet Associé supportée par la Société ou qui sont sécurisés par toute Propriété apportée par l'Associé à la Société;

c. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, lorsqu'il est nécessaire de déterminer le Compte Capital d'un Associé, le Compte Capital de cet Associé doit être déterminé après avoir pris en compte les allocations de Profit et Perte (et toute autre allocation en vertu de la Section 6.3(c)-(i)) et tout apport et distribution faite avant ou concurrentement au moment où une telle détermination est faite. En déterminant le montant de toute dette aux fins des sous paragraphes (a) et (b) de cette Section 3.7, il devra être pris en compte §752(c) du Code et tout autre disposition applicable du Code et du Règlement.

d. Les Comptes Capital devront être maintenus à tout moment en conformité avec §704 du Code et les Règlement applicables, et (2) leurs dispositions concernant les Compte Capital seront interprétées de manière cohérente avec ces derniers. L'Associé Commandité est autorisé à faire les changements nécessaires aux allocations si nécessaire afin de se conformer au §704 du Code ou les Règlements relatifs à ce dernier.

e. Les Compte Capital des Associés doivent être ajustés (et une Propriété peut être réévaluée dans les comptes de la Société pour refléter sa valeur de marché) tel que requis par le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(e) et (m).

f. L'Associé Commandité peut ajuster les Comptes Capital des Associés de la manière décrite dans le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f) et (g), tel que permis par les règlements du Trésor.

g. La Société doit payer à Worldspan pour chaque Exercice Social un montant égal au surplus, le cas échéant, de (i) du Paiement Garanti depuis la date d'émission d'Intérêt du Paiement Garanti jusqu'à la fin de l'Exercice Social sur (ii) la somme de tous les paiements faits en vertu de la Section 3.8. Le paiement de tels montant sera fait soit (en distribuant un dividende en conformité avec la loi luxembourgeoise, (ii) soit par rachat de Parts Sociales de Worldspan en conformité avec la Section 3.5, (iii) ou par la distribution d'un boni de liquidation tel au prévu par l'Article 8. Les montants payés en vertu de cette Section 3.8 ont pour but de constituer des paiement garantis au sens du § 707(c) du Code et doivent être traits comme des distributions pour le calcul du Compte Capital de Worldspan.

#### **Art. 4. General partner / Management.**

4.1 La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité et gérant. Vis-à-vis des tiers, l'Associé Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. La Société est engagée par la signature de chaque représentant autorisé de l'Associé Commandité.

L'Associé commanditaire s'abstiendra d'intervenir de quelque manière que ce soit dans la gérance de la Société. Cependant, cette interdiction ne se rapporte pas aux opinions, conseils, actes de surveillance et autorisations donnés à l'Associé Commandité pour des actes excédant ses pouvoirs.

4.2 Travelport doit être l'Associé Tax de la Société aux fins de l'imposition fédérale sur le revenu US.

#### **Art. 5. Exercice social, Exigences comptables, Comptes annuels.**

5.1 L'Exercice Social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

5.2 La Société doit maintenir ses comptes en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et les principes comptables fiscaux sur base de l'Exercice Social. La Société doit adopter une méthode de régularisation comptable pour les besoin de l'imposition US.

5.3 Dans les 90 jours après la fin de l'Exercice Social de la Société ou tout autre année pertinente pour un Associé, la Société donnera à toute Personne qui était un Associé à tout moment dans l'Exercice Social, une telle information, le cas échéant, concernant la Société pouvant être nécessaire pour la préparation des déclarations fiscales de cet Associé ou remplir les rapports fiscaux de cet Associé ou les obligation de retenue à la source dans la mesure où la Société est notifiée de ses obligations.

5.4 L'Associé Commandité doit préparer ou faire préparer le bilan annuel, le compte de résultat et le rapport de l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan de la Société sans les emporter. Ils peuvent se faire assister par un expert.

#### **Art. 6. Allocations.**

##### **6.1 Profits**

Après avoir appliqué les dispositions de la Section 6.3, les Profits restants pour chaque Exercice Social de la Société, ou une partie seulement de ces derniers, doivent être alloués de la façon suivante:

a. Premièrement, cent pour cent (100%) à Worldspan pour un montant égal au surplus, le cas échéant, (i) des Pertes cumulées allouées à Worldspan en vertu de la Section 6.2(c) pour tous les Exercices Sociaux précédents, sur (ii) les Profits cumulés alloués à Worlspan en vertu de cette Section 6.1 (a) pour tous les Exercices Sociaux précédents.

b. Deuxièmement, un pour cent (1%) à Worldspan et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) à Travelport pour un montant égal au surplus, le cas échéant, (i) des Pertes cumulées allouées à Worldspan en vertu de la Section 6.2(b) pour tous les Exercices Sociaux précédents, sur (ii) les Profits cumulés alloués à Worlspan en vertu de cette Section 6.1 (b) pour tous les Exercices Sociaux précédents.

c. Troisièmement, un pour cent (1%) à Worldspan et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) à Travelport.

##### **6.2 Pertes.**

Après avoir appliqué les dispositions de la Section 6.3 et sous réserve des dispositions de la Section 3.6, les Pertes pour chaque Exercice Social de la Société, ou une partie seulement de ces dernières, doivent être allouées de la façon suivante:

a. Premièrement, un pour cent (1%) à Worldspan et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) à Travelport pour un montant égal aux montants alloués en vertu de la Section 6.1(c) pour tous les Exercices Sociaux précédents;

b. Deuxièmement, un pour cent (1%) à Worldspan et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) à Travelport jusqu'à ce que le Compte Capital Ajusté de Travelport soit réduit à zéro; et

c. Troisièmement, cent pour cent (100%) à Worldspan jusqu'à ce que son Compte Capital Ajusté soit réduit à zéro.

##### **6.3 Allocation Prioritaires**

a. Allocation des Charges de Dépréciation. Cent pour cent (100%) des charges de Dépréciation résultant de toute propriété apportées par Worldspan doivent être allouées à Worldspan.

b. Allocation des Gains sur la vente des propriétés de la Société. A la vente de substantiellement de tous les propriétés de la Société (ou réévaluation des propriétés de la Société en vertu du Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f)), cent pour cent (100%) des gains reconnus pour les Comptes Capital doivent être alloués à Worldspan pour un montant égal aux charges de Dépréciation allouées à Worldspan en vertu de la Section 6.3(a) pour tous les exercices sociaux précédents.

c. Remboursement du gain minimum. Nonobstant toute disposition contraire à l'Article 6, s'il apparaît une diminution nette du Gain Minimum de la Société pendant l'Exercice Social, à chaque Associé doit être alloué des revenus et gains de la Société pour cet Exercice Social (et, si nécessaire, les Exercices Sociaux suivants) égal à la part de cet Associé des diminutions nettes pour les Gains Minimum de la Société, déterminé en conformité avec le Règlement § 1.704-2(g)(2); pourvu qu'un Associé ne soit pas soumis à cette Section 6.3(c) dans la mesure où une exception est prévue au Règlement § 1.704-2(f)(2), (3) et (4) et toute Règle sur le Revenu, Procédures sur le Revenu, ou des Notices émises en relation avec les règlement du Trésor. Tout revenu ou gain alloué en vertu de la Section 6.3(c) doit consister en, premièrement, les gains reconnus de la vente de la Propriété sous réserve des Responsabilités de Sans Recours de la Société et, deuxièmement, si nécessaire, une portion pro rata des revenus et gains de la Société pour cet Exercice Social. Cette Section 6.3 (c) doit être en conformité avec l'exigence du remboursement du gain minimum selon le Règlement § 1.704-2(f) et doit être interprétée à la lumière de ce Règlement.

d. Responsabilité Sans Recours de l'Associé et Remboursement du gain minimum. Nonobstant toute disposition contraire sauf Section 6.3(c), si il y a une diminution nette dans le Gain Minimum de l'Associé à la Responsabilité Sans Recours de l'Associé durant l'Exercice Social, chaque Associé qui a une part dans le Gain Minimum de l'Associé attribuable à cette Responsabilité Sans Recours de l'Associé (déterminé en conformité avec le Règlement § 1.704-2(i)(5)) au début d'un Exercice Social doit être spécialement alloué les gains et revenus pour l'Exercice Social (et, si nécessaire, les Exercices Sociaux subséquents) égal à la part de cet Associé dans la diminution nette du Gain Minimum de l'Associé attribuable à cette Responsabilité Sans Recours de l'Associé. La part d'un Associé dans la diminution nette du Gain Minimum de l'Associé doit être déterminée en conformité avec le Règlement § 1.704-2(i)(4); pourvu que cet Associé ne doive pas être soumis à cette disposition dans la mesure où une exception est prévue par le Règlement § 1.704-2(i)(4) et toutes Règles du Revenu, Procédures du Revenu, ou Notices émises y relatives. Tout revenu ou gain alloué en vertu de cette Section 6.3(d) doit résulter, premièrement des gains résultant de l'aliénation d'une Propriété sous réserve de la Responsabilité Sans Recours de l'Associé et, deuxièmement, si nécessaire, une part au pro rata des autres gains et revenus de la Société pour cet Exercice Social. Cette Section 6.3(d) doit être en conformité avec l'exigence du remboursement du gain minimum prévu par le Règlement § 1.704-2(i)(4) et doit être interprété à la lumière de ce Règlement.

e. Compensation du revenu Qualifié. Au cas où un Associé reçoit de manière inattendu un ajustement, une allocation ou une distribution décrites au Règlement §§ 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(4), 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(5) ou 1.704-1(b)(2)(ii)(d)(6), les revenus et gains de la Société devront être spécialement alloués à chaque Associé pour un montant et une manière suffisante pour éliminer, dans la mesure où cela est requis par le Règlement, le Déficit du Compte Capital Ajusté de cet Associé créé par de tels ajustements, allocations, distributions aussi vite que possible; pourvu que une allocation en vertu de la Section 6.3(e) doive être faite si et dans la mesure où cet Associé aurait un Déficit du Compte Capital Ajusté après toute autre allocations prévue à cet Article a été faite provisoirement comme si cette Section 6.3(e) n'était pas dans les Statuts. Cette Section 6.3(e) doit être en conformité avec l'exigence de la compensation du revenu qualifié prévu par le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(ii)(d) et doit être interprétée à la lumière de ce Règlement.

f. Allocation du Revenu Brut. Au cas où un Associé a un Compte Capital déficitaire à la fin d'un Exercice Social qui a un surplus de la somme (i) du montant que cet Associé est obligé de rendre en vertu des présents Statuts ou autre document et (ii) le montant qu'un Associé est censé être obligé de rendre en vertu des avant-dernières phrases du Règlement §§ 1.704-2(g)(1) et 1.704-2(i)(5), chaque Associé doit avoir spécialement les revenus et gains de la Société pour un montant d'un tel surplus aussi vite que possible, pourvu qu'une telle allocation prévue dans cette Section 6.3(f) doit être faite si et dans la mesure où cet Associé aurait un Compte Capital déficitaire en excès de cette somme après toute autre allocation prévue dans cet Article a été provisoirement faite comme si Section 6.3(e) et Section 6.3(f) n'était pas dans les Statuts.

g. Déductions Sans recours de l'Associé. Tout Déduction Sans Recours de l'Associé pour un Exercice Social doit être spécialement alloué à l'Associé qui a porté le risque économique de perte (tel que défini dans le Règlement § 1.752-2(a)) relatif à la Responsabilité Sans Recours d'un Associé pour lequel une telle Déduction Sans Recours de l'Associé sont attribuable en conformité avec le Règlement § 1.704-2(i).

h. Ajustements de Base Spéciaux. Dans la mesure où un ajustement de la base imposable ajusté d'une Propriété en vertu de §§734(b) ou 743(b) du Code est requis pour être pris en compte dans la détermination des Comptes Capital en vertu du Règlement §§ 1.704(b)(2)(iv)(m)(4) ou 1.704(b)(2)(iv)(m)(2), ces Comptes Capital doivent être ajustés comme prévu dans ces Règlements.

i. Limitation de la Perte. Les Pertes allouées suivant ce Article ne doivent pas excéder le montant maximum des Pertes qui peuvent être allouées sans entraîner le fait qu'un Associé ait un Déficit du Compte Capital Ajusté à la fin de l'Exercice Social. Si certains des Associés, mais pas tous, auraient autrement des Déficit du Compte Capital Ajusté à cause de cet allocation de Pertes en vertu de cet Article 6, la limitation prévue à la première phrase de cet Section 6.3(i) doit s'appliquer au cas par cas, et les Pertes non allouées du fait d'une telle limitation devront être allouées, sous réserve de cet limitation, aux autres Associés afin d'allouer le maximum permis des Pertes à chaque Associé sous le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(ii) (d).

j. Allocations Amélioratives. Les Allocations Réglementaires ont pour but de se conformer aux exigences du Règlement §1.704-1 et § 1.704-2. Nonobstant toute disposition contraire à cet Article 6 (autres que les Allocations Réglementaires), les Allocations Réglementaires doivent être prises en compte pour allouer le Profit, Perte et autre revenu, gain, perte et déduction entre les Associés afin, dans la mesure du possible, que le montant net des allocations du Profits, Perte et autre et les Allocations Réglementaires aux Associés soit être égal au montant net qui leurs serait alloué si les Allocations Réglementaires n'avaient pas eu lieu. L'Associé Commandité doit faire les allocations suivant cette disposition dans le but de minimiser toute distorsion du partage des revenus économiques qui pourraient résulter de l'application des Allocations Réglementaires et à cet égard, doit prendre en compte toutes les allocations compensatrices futures.

#### 6.4 Autre Règles concernant les Allocations

a. Les dispositions de cet article 6 ont pour but de se conformer au § 704 du Code et les Règlements promulgués y relatifs et doivent être interprétées et appliquées de manière cohérente avec ces derniers. L'Associé Commandité doit appliquer les dispositions des Statuts avec une discrétion raisonnable et agir de façon à se conformer avec § 704 du Code et les Règlements y relatifs.

b. Les Associés sont conscient des conséquences fiscales de ces allocations faites en vertu de cet Article 6 et acceptent d'être liés par les provisions de cet Article 6 en rapportant leurs parts de revenu et perte de la Société pour des raisons fiscales fédérales US.

c. Sauf tel que décrit dans la Section 6.4(d) (concernant les allocations du §704(1)(A) du Code), tout revenu, gain, perte et déduction doit être alloué pour des raisons fiscales fédérales US de la même manière que pour les revenus, gain, perte et déductions alloués pour maintenir les Comptes Capital de chaque Associé.

d. En conformité avec §704(c)(1)(A) du Code (et ses principes) et les Règlements émis y relatifs, les revenus, gain, perte et déduction concernant une Propriété apportée au capital de la Société ou après que la Propriété de la Société ait été réévaluée sous le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(iv)(f), doivent seulement pour des raisons fiscales fédérales US, être alloués entre les Associés afin de prendre en compte toute variation entre la base ajustée de cette Propriété à la Société pour des raisons fiscales fédérales US et sa valeur de marché telle que déterminée au moment de l'apport ou la réévaluation de la Propriété. Cette Section 6.4(d) doit être entendue comme autorisant l'Associé Commandité à utiliser la méthode de redressement Treas. Reg. § 1.704-3(d). Toute élections future ou décision concernant de telles allocations doit être faite par l'Associé Commandité. Les Allocations en vertu de cette Section 6.4(d) sont seulement pour des raisons fiscales fédérales, étatiques et locales US et ne doivent pas affecter, ou de toute autre façon être prise en compte dans le calcul, les Comptes Capital.

e. Pour la conformité avec le Règlement § 1.752-3(a)(3), les Associés acceptent que les responsabilités sans recours de la Société en surplus de la somme (i) du montant du Gains Minimum de la Société et (ii) du montant du gain minimum § 704(c) du Code (tel que décrit dans le Règlement § 1.752-3(a)(2)) doit être alloué à l'Associé qui a apporté la propriété sous réserve qu'une telle responsabilité soit limitée aux limites du Règlement § 1.752-3(a)(3). Une telle détermination soit être (i) faite par l'Associé Commandité, (ii) en écrit et (iii) censée constituer partie intégrante de ces Statuts.

f. Les Profits, Perte et tout autre revenu, gain, perte ou déduction doivent être alloués aux Associés au dernier jour de l'Exercice Social; pourvu que les Profits, Pertes ou autre soient alloués au moment où la Valeur d'Actif Brute est ajustée.

g. Les Profits, Perte, revenu, gain, perte ou déduction et crédit alloués aux Intérêts de la Société transférés, émis, réémis pendant l'Exercice Social doivent être alloués aux Personnes qui ont été détenteurs de tels intérêts pendant cet Exercice Social, en proportions du nombre de jours qu'un tel détenteur était reconnu être le détenteur de ces intérêts durant cet Exercice Social; pourvu que, cependant, la Société utilise une méthode de "clôture des livres comptables" si les parties au transfert le demandent à l'Associé Commandité et acceptent de supporter les coûts additionnels encourus par la Société en appliquant cette méthode et (ii) fournissent à l'Associé Commandité avec une assurance raisonnable qu'une telle méthode est conforme au §706 du Code.

### **Art. 7. Distributions.**

#### 7.1 Distributions

Sous réserve des dispositions de l'article 7.2, les Associés doivent partager les liquidités ou les Propriétés distribuées par la Société en vertu d'une décision prise par les Associés en assemblée générale; pourvu que cependant aucune distribution ne soit faite alors que des Paiement Garantis échus n'ont pas été payés.

L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base de comptes préparés par lui montrant que des fonds sont disponibles pour distribution.

#### 7.2 Montants retenus

Tout montant retenu en vertu du Code ou toute disposition d'une loi étrangère, étatique ou locale fiscale concernant le paiement des distributions aux Associés doivent être traités comme des montant payés et distribués aux Associés pour lesquels la retenue a été faite conformément aux présents Statuts.

#### 7.3 Paiement Garanti

La Société doit payer à Worldspan à chaque Exercice Social un montant égal au surplus, le cas échéant, (i) du Paiement Garanti cumulé à partir de la date d'émission de l'Intérêt du Paiement Garanti jusqu'à la fin de l'Exercice Social, sur (ii) la somme de tous les paiement faits antérieurement en vertu de l Section 7.3. Le paiement de tels montants sera fait soit

(i) en distribuant un dividende conformément avec les lois du Luxembourg, ou (ii) par un rachat de parts détenues par Worldspan en conformité avec la Section 3.5 ou (iii) par une distribution de boni de liquidation tel que prévu à l'Article 8. Les montant payés en vertu de la Section 7.3 ont pour but de constituer le paiement garanti au sens du § 707 du Code et doit être traité comme une distribution pour le calcul de Compte Capital de Worldspan.

#### **Art. 8. Liquidation.**

8.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés. A défaut d'une telle décision, l'Associé Commandité sera nommé liquidateur.

8.2 Si, au début d'un Exercice Social, le plus élevé de (i) la valeur nominale totale ou (ii) la valeur de marché des Parts Sociales détenues par Worldspan (devant être annulée si le paiement garanti devant être fait pour un Exercice Social doit être payé par un rachat de Parts Sociale) serait égale ou inférieure au montant égal au Paiement Garanti devant être payé pour cet Exercice Social par un rachat de Parts Sociales, la Société devra être immédiatement liquidée en conformité avec cet Article 8. Le montant du Paiement Garanti échu durant cet Exercice Social augmentera les droits à la liquidation en conséquence.

8.3 Après la dissolution, la Société continuera d'exister dans le seul but de régler ses affaires, liquider ses actifs (avec un délai suffisant pour minimiser les pertes associées à la liquidation) et apura le passif. L'Associé Commandité doit prendre entièrement en compte les Propriétés de la Société et responsabilités et doit distribuer le plus tôt possible les Propriétés de la Société ou les profits de leur vente dans la mesure où les lois du Luxembourg l'autorisent et nonobstant pour toute clause contraire, dans l'ordre suivant (sans répétition):

a. Premièrement, aux créanciers, y compris les Associés, suivant leur rang respectif, pour satisfaire (soit par paiement ou avance sur paiement) de toute les dettes de la Société autres que les dettes pour lesquelles une avance a été faite; et

b. Deuxièmement, le solde, le cas échéant, sera partagé entre les Associés pro rata suivant le solde positif de leur Compte Capital respectif, prenant en compte tout apport, distribution et allocation à la fin du dernier Exercice Social. Ces distributions seront faire à la fin de l'Exercice Social de la liquidation (ou si plus tard, dans les 90 jours après la date de la liquidation) conformément avec le Règlement §1.704-1 (b)(2)(ii)(b)(2).

8.4 Si l'Associé Commandité a une balance négative dans son Compte Capital à la liquidation de la Société ou à la liquidation des intérêts de l'Associé Commandité dans la Société, l'Associé Commandité devra apporter en capital pour rendre le solde négatif de son Compte Capital à zéro avant la fin de l'Exercice Social durant lequel la liquidation a lieu ou au plus tard, dans les 90 jours après la date de la liquidation suivant le Règlement § 1.704-1 (b)(2)(ii)(b)(2).

8.5 Dans tous les cas, l'Associé Commanditaire ne restituera le solde négatif de son Compte Capital à la liquidation de la Société ou à tout autre moment.

8.6 Les livres et comptes de la Société seront gardés au siège de la Société.

#### **Art. 9. Assemblées générales, Décision des associés.**

9.1 Chaque année, les Associés se réunissent ou passent des résolutions écrites ayant pour agenda l'approbation du bilan, du compte de résultat et du rapport de l'Associé Commandité, la décision d'allocation des résultats et la décharge à l'Associé Commandité.

9.2 Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou, si tous les Associés sont d'accord, par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'associé commandité par lettre de convocation fixant l'agenda et envoyée par lettre recommandée à tous les associés au moins quinze jours avant l'assemblée. Une assemblée non convoquée conformément à la procédure décrite ci-dessus est néanmoins valable si l'intégralité du capital social est représentée. Les résolutions ne sont valablement prises sont adoptées que pour autant qu'elles ont été adoptées par les associés représentant une majorité des parts sociales et par l'Associé Commandité.

#### **Art. 10. Disposition générale.**

10.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux lois du Luxembourg.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 8.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, V. LEPAGE, O. MIKOLAJAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation: LAC/2009/12637. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009051612/242/1066.

(090059648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Dinder's S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.480.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 avril 2009*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

4. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DINDER'S S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009051311/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Bolland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.425.

RECTIFICATIF

Rectificatif du dépôt du bilan au 31.12.2005 déposé le 18/12/2008 no L080186287.04 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Le bilan au 31.12.2005 enregistré à Luxembourg-Sociétés le 09/04/2009 référence: LSO DD/02825 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009051305/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01547. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Cymont Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.710.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009051307/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02822. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Global Energy Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.865.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2009*

1) Monsieur Arthur LING PING SHEUN a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Tey WEI LIN, administrateur de sociétés, né à Singapour (République de Singapour), le 5 octobre 1971, demeurant professionnellement à Singapour 048624 (République de Singapour), 80, Raffles Place 50-01, UOB Plaza 1, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Global Energy Development S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009051313/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Hitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 37.529.

Par la présente, je démissionne de ma fonction d'administrateur de HITEC Luxembourg S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le lundi 20 avril 2009.

Georges WIAZMITINOFF.

Référence de publication: 2009051319/2783/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06903. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Shintaka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.940.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2009*

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009:

- M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 17/04/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHINTAKA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009051314/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Lemu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.634.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 avril 2009.*

La cooptation de M. Massimo MORLOTTI a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de M. Alberto BOLLEA jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009051317/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Chamberi Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.226.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 31 mars 2008*

- L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE 560 Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051321/5649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Del Grosso s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4605 Differdange, 29, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 128.009.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051636/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06974. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 122.017.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009*

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que les associés de la société, Merkur Real Estate GmbH, une société dont le siège social est en Allemagne, 19, ABC Strasse, D-20354 Hamburg, Stocker Beteiligungs - und management GmbH, une société dont le siège social est en Allemagne, 16, Hesselbuehl, D-88630 Pfullendorf,

EM-EL Verwaltung GmbH, une société dont le siège social est en Allemagne, 24, Haferweg, D-22769 Hamburg, CFSC Capital Corp LVII, une société dont le siège social est en États Unis, 12700, Whitewater Drive, 55343 Minnetonka,

représentés par leurs directeurs, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut dont l'adresse professionnelle est 20, Rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant de la société;

2. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.

Gregor Klaedtke

gérant

Référence de publication: 2009051328/9416/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Winam Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 139.267.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 22 décembre 2008 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Roger GREDEN de son poste d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

- Décision a été prise de nommer en son remplacement Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65, rue de Frey-lange, B-6700 Arlon, aux fonctions d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051330/1334/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Scandium Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 118.344.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée général statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, le 14 avril 2009 à 14h00*

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

\* Élection de M. Casper Hallas, Toldbodgade 51c, DK-1253 Copenhague, en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,

\* Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Peter Wendt  
M. Casper Hallas  
M. Claes-Johan Geijer  
M. Bruno Frèrejean  
M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

*Administrateur*

Référence de publication: 2009051332/61/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD05967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**IST International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.943.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'actionnaire unique en date du 3 avril 2009 que

Monsieur Olaf Lahaije, né le 29 July 1971, ayant son adresse professionnelle au 22 rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, a été élu aux fonctions de gérant A pour une période d'une année, avec effet immédiat, en remplacement et Madame Bénédicte A.M. Colleaux, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009051338/9829/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05827. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**LODH Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.499.

—  
Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2009051282/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02817. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Ganeça Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 57.432.

Le Bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Signature

Référence de publication: 2009051283/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02818. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Finantel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 49.316.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051285/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02819. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Eponyme International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.496.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009051287/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02820. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Magen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 116.053.

Le bilan au 26 avril 2006 au 30 septembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009051298/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06161. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Findexa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 68.769.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.546.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 de sa société mère, Eniro AB ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050334/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05550. - Reçu 184,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

---

**MOOR PARK MB 21 Lübeck-Moisling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.360.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051042/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06416. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Nouvelle Brasserie de la Poste s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 27, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 141.403.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 03/03/2009*

L'assemblée est ouverte à 15 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur KSIBI Rachid agissant en sa qualité de Président du Conseil d' Administration.

Liste de présence:

Monsieur KSIBI Rachid

Madame AMZIL-KSIBI Aïcha

Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

- Démission du gérant

Entre autre, le président a validé et approuvé, la démission en tant que "gérant unique" de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

- Nomination du nouveau gérant

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que "gérante unique" de Madame AMZIL-KSIBI Aïcha et ceci à partir du 27 mars 2009, dont le siège social est 27, allée Saint Christophe à L-5612 Mondorf-Les-Bains.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16:30 heures.

Mondorf-Les-Bains, le 6 mars 2009.

KSIBI Rachid / AMZIL-KSIBI Aïcha / ANTUNES FERNANDES Paulo

*Président / Représentant légal / Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2009051323/10148/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06910. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Sipalux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 20.925.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009051280/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02815. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Motwit S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009051281/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02816. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Damode-MG Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 83.721.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009051289/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02821. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

**Cable Financing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.231.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CABLE FINANCING 2 S.à r.l. ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, ci-après la "Société", constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2276 du 19 septembre 2008 et modifiée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à JUNGLINSTER, en date du 25 mars 2009.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.15 heures par Maître Juliette FEITLER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant comme Président, qui désigne Maître Marie SINNIGER, Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme Secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme Scrutateur Maître Selim SOUISSI. Avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les associés de la Société, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration et seront soumises avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

La Présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) (ci-après les "Associés") sont dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la cinquième résolution adoptée lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 25 mars 2009;

2. Divers.

Les associés ou leurs représentants ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment convoqués, ont délibéré et adopté la résolution unique qui suit:

#### *Résolution unique*

Les associés constatent que les noms des représentants permanents des personnes morales membres du conseil de gestion de la Société, tels qu'ils figurent dans la cinquième résolution adoptée lors de l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 25 mars 2009, sont erronés et ne correspondent pas aux décisions prises par l'organe compétent de chacune de ces personnes morales.

Les associés décident donc de modifier ladite résolution et, en l'absence de dispositions légales impératives sur ce point, de supprimer toute référence aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil de gestion de la Société.

Les associés confirment, pour autant que de besoin, la nomination faite lors de l'assemblée générale tenue le 25 mars 2009, pour une durée de cinq (5) ans et avec effet au 25 mars 2009, des trois gérants suivants qui composent le conseil de gestion de la Société:

1. The Carlyle Group (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B76600;

2. La société CEP II Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96017;

3. La société CEP III Participations S.à.r.l. Sicar, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B127711.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance à 12.30 heures.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: FEITLER - SINNINGER - SOUISSI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2009. Relation GRE/2009/1448. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009051622/231/69.

(090059538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Sofiag S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 47.304.

Le Bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009051279/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02814. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Pangea I Managers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 111.461.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051304/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02422. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Exclusive Store S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech.  
R.C.S. Luxembourg B 115.342.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCLUSIVE STORE S.A., ayant son siège social à L-6689 Merttert, 2, rue Sandkaul, R.C.S. Luxembourg numéro B 115342, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1252 du 28 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude WEFFLING, administrateur de sociétés, demeurant à L-6723 Grevenmacher, 7A, rue des Fleurs.

Le président désigne comme secrétaire Madame Désirée SUNNEN-DENNEMEYER, employée privée, demeurant à L-6760 Grevenmacher, 56, rue de Münschecker.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra ERKEL-FRIEDGEN, employée privée, demeurant à L-6739 Grevenmacher, 8, Kahlenberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-6689 Merttert, 2, rue Sandkaul, à L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkërrech, Z.I. Potäschbiërg.

2. Modification du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Grevenmacher."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-6689 Mertert, 2, rue Sandkaul, à L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkërrech, ZI. Potâschbiërg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> (Alinéa 2).** Le siège social est établi à Grevenmacher."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: WEFFLING; SUNNEN-DENNEMEYER; ERKEL-FRIEDGEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> avril 2009. Relation GRE/2009/1273. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009051614/231/57.

(090059598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Omega Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.890.

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OMEGA COMMODITES S.A., avec siège social à L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul, Centre Mercado, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B137.890, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 14 mai 2008, modifiée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2008, publié au dit Mémorial C, numéro 47 du 9 janvier 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Guy BERNARD, employé privé, demeurant à Soleuvre.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Daniel BARRS, marketing manager, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Mertert à Luxembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg".

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: RISCH, BERNARD, BARRS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2009. REM 2009/434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Référence de publication: 2009051608/218/44.

(090059756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Super Plast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 24.863.

L'an deux mille neuf, le quinze avril,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUPER PLAST S.A." ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24 863, constituée sous la dénomination "TECHNICO S.A." suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Luxembourg), en date du 26 septembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°341 du 09 décembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n°1273 du 10 décembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent trente-six (1.236) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur;

## 4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Charles Duro, Karine Mastinu, Florence Schwartz, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2009. LAC/2009/14553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051537/9127/61.

(090059767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**xinex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 119.531.

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "Euscope S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et Luxembourg, sous le numéro 80 585,

ici représentée par:

Madame Joëlle FRIOB, employée privée, demeurant au 74 rue de Diekirch, B-6700 Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Junglinster (Luxembourg), le 28 janvier 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants à l'acte et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que la société "Euscope S.A.", prénommée, est, à partir du 15 janvier 2009, le seul et unique associé de la société "xinex s.à r.l.", (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119 531;

- Que la Société a été constituée originairement sous la dénomination de "XinRJ Xpertime S.à r.l.", suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2067 du 06 novembre 2006, page 99188;

- Que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial, le 18 décembre 2007, numéro 2936 et page 140899;

- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) et se trouve représenté par mille (1'000) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Ensuite la partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a exposé au notaire instrumentant, ce qui suit:

#### *Exposé préliminaire*

Que suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 15 janvier 2009, l'ancien associé, la société "FIDEMON S. à r.l.", une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 4 op Feileschterkeppchen, L-3936 Mondercange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103 886) a cédé à son seul co-associé, la société "Euscope S.A.", prédésignée et détentrice déjà de neuf cent cinquante (950) parts sociales, la totalité de sa participation qu'elle avait possédée dans la Société "xinex s.à r.l.", soit CINQUANTE (50) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR) chacune.

Une copie dudit acte de cession de parts sociales, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ayant exposé ceci, la société "Euscope S.A." par sa représentante susnommée, agissant dès lors en tant que seul et unique associé de la Société "xinex s.à r.l." et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique déclare consentir à la prédite cession de parts sociales dressée sous seing privé en date du 15 janvier 2009, l'accepter au nom et pour compte de la Société et déclare la considérer comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ladite cession de parts sociales sous seing privé et afin d'adapter l'article SIX (6) des statuts de la Société à la nouvelle répartition des parts sociales, l'associé unique DECIDE de modifier en conséquence l'article SIX (6) des statuts de la Société et DECIDE que cet article SIX (6) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50,- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

Les mille (1.000) parts sociales sont toutes détenues par la société "Euscope S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 42 rue des Cerises, L-6113 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et Luxembourg, sous le numéro 80 585."

Dont acte, passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. FRIOB, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 février 2009. Relation: EAC/2009/1454. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 AVR 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051533/239/71.

(090059712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**wwholding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.941.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'actionnaire unique en date du 3 avril 2009 que

Monsieur Olaf Lahaije, né le 29 July 1971, ayant son adresse professionnelle au 22 rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, a été élu aux fonctions de gérant A pour une période d'une année, avec effet immédiat, en remplacement et Madame Bénédicte A.M. Colleaux, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009051339/9829/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05820. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

### **Fresh & Flavour Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 14C, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 144.549.

Im Jahre zweitausendneun, am siebzehnten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

i.) Herr Dieter, LETTENBAUER, wohnhaft in 22, Dahlienstrasse, D-53359 Rheinbach, Bundesrepublik Deutschland, Eigentümer von 63 Anteilen am Gesellschaftskapital; hier wirksam vertreten aufgrund Vollmacht durch Herrn Rechtsassessor Rüdiger Sailer, mit Dienstadresse in L-2763 Luxemburg, 8, rue Sainte Zithe sowie

ii.) Herr Alfons Josef KOTTE, wohnhaft in 34, Brückenstrasse, D-53604 Bad Honnef, Bundesrepublik Deutschland, Eigentümer von 63 Anteilen am Gesellschaftskapital hier wirksam vertreten aufgrund Vollmacht durch Herrn Rechtsassessor Rüdiger Sailer, mit Dienstadresse in L-2763 Luxemburg, 8, rue Sainte Zithe.

Beide Vollmachten, welche von der bevollmächtigten Person und der handelnden Notarin gegengezeichnet wurden sind folgendem Akt beigefügt.

Diese Komparenten erklären, dass sie alleinige Inhaber sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Fresh & Flavour Catering S.à r.l.", mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, mit Amtssitz in Luxemburg am 23. Januar 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 458 vom 3. März 2009, sind. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht mehr geändert.

Alsdann erklären die vorgenannten Komparenten folgenden Beschluss zu fassen:

#### *Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig den Sitz und Ort der Hauptverwaltung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, nach 14C, rue Bour, L-7216 Bereldange zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt einstimmig, die Worte "in der Gemeinde Luxemburg" in Artikel 4, erster Satz der Gesellschaftssatzung durch die Worte "in Bereldange, Gemeinde Walferdange", zu ersetzen. Artikel 4 der Gesellschaftssatzung lautet somit wie folgt:

" **Art. 4. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange, Gemeinde Walferdange.

Durch Beschluss der Gesellschafter kann der Sitz innerhalb von Luxemburg in jede andere Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im In-und Ausland errichten."

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Sailer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2009. LAC/2009/15157. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051660/5770/46.

(090059575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Eaton Holding X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.019.

---

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051656/10166/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07007. - Reçu 109,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**CF Fukoku Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.464.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051659/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06031. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Eaton Holding IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.021.

---

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051661/10165/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07006. - Reçu 109,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**Zena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.552.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051662/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06030. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---

**ARI Commodity Management S.A., Société Anonyme,  
(anc. ARI Corporate Management S.A.).**

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.  
R.C.S. Luxembourg B 25.574.

Im Jahre zwei tausend und neun, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtswohnsitz zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "ARI CORPORATE MANAGEMENT S.A.", R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 25.574, mit Sitz zu L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Memorial C Nummer 168 vom 25. Mai 1987, Seite 8039.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Arnold G.F. MEISTER, expert-comptable, mit Berufsadresse in Bereldange.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Hubert JANSSEN, Jurist, mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktienhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhabervertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

- 1.- Umänderung der Firmenbezeichnung in "ARI Commodity Management S.A."
2. - Verlegung des Gesellschaftssitzes.
- 3.- Änderung des Gesellschaftszweck.
- 3.-Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates.
- 4.- Ernennung von vier neuen Verwaltungsratsmitgliedern für eine Periode von 3 Jahren.
- 5.- Rücktritt des aktuellen Kommissars.
- 6.- Ernennung eines neuen Kommissars für eine Periode von 3 Jahren.
- 8.- Verschiedenes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Firmenbezeichnung abzuändern.

Zwecks Anpassung der Satzung an den Hervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1, erster Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft, unter der Bezeichnung "ARI Commodity Management S.A."."

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix nach L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel, zu verlegen.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1, zweiter Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck (Artikel 2), wie folgt abzuändern.

"Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Der Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Durchführung von Handelsgeschäften und die Vermittlung von Handelsgeschäften im wesentlichen mit Waren aus dem Bereich der Naturschaetze, wie Mineralien, Edelsteine und Metalle aller Art, sowie mit Energieprodukten, wie Oil und Gas."

#### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates anzunehmen und vier neue Verwaltungsratsmitglieder für eine Periode von 3 (drei) Jahren zu ernennen:

- Herrn Sergey Rzyanin, Kaufmann, geboren am 16. Januar 1953 zu Omsk, wohnhaft Uliza Ordjonikidse 138, 644010 Omsk, Russland;
- Herrn Alexander Reim, Kaufmann, geboren am 13. April 1951 zu Pro Prokudskoje (Russland) wohnhaft Dahlienweg 2, D-50769 Köln, Deutschland;
- Herrn Arnold Meister, Expert Comptable, wohnhaft 114 rue de Bridel, L-7217 Bereldange, Luxemburg;
- Herrn Wolfgang Panzner, Kaufmann, wohnhaft Leinsamenweg 31B, D-50933 Köln, Deutschland.

#### Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Kommissars anzunehmen und ernennt Herrn Robert ELVINGER, wohnhaft in L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, als Kommissar für eine Periode von 3 (drei) Jahren.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: A. MEISTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. Relation: LAC/2009/12060. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051840/211/86.

(090059831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

#### **Skogsmössen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.414.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051646/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07137. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

#### **Magen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.053.

Le bilan au 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009051297/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06156. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Participation Hispanolux GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.480.

—  
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

The shareholders of Participation Hispanolux GmbH, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.480 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, on February 29<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1023 of April 25<sup>th</sup>, 2008 and those articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 4<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°7 of January 3<sup>rd</sup>, 2009,

- Mrs Stefanie WEISSE, businesswoman, born in Frankfurt-am-Main (Germany), on January 30, 1980, residing in Twedter Strandweg 7, D-24944 Flensburg, Germany, represented by Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy; and

- Mr Jan SIMON, businessman, born in Offenbach-am-Main (Germany), on December 17<sup>th</sup> 1975, residing in 108 Bellman Avenue, Warwick, RL 02886, United States of America, represented by Natacha Trunkwald, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxies are attached to the initial deed registered under number 2673/2008 of the undersigned notary, dated December 4<sup>th</sup>, 2008.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacity, have requested the notary to state as follows:

WHEREAS, pursuant to a notarial deed enacted on December 4<sup>th</sup>, 2008 (the Deed) by the undersigned notary, the Company has held an extraordinary meeting of the above mentioned company, Participation Hispanolux GmbH.

WHEREAS, paragraph one of the fifth resolution of the Deed (i.e. the description of the new director of the Company) mentioned that:

"The Meeting decides to appoint, in conformity with the laws of the Netherlands, the following person as director of the Company: SGG Management B.V."

WHEREAS, paragraph one of the fifth resolution of the Deed should have been read as follows:

"The Meeting decides to appoint, in conformity with the laws of the Netherlands, the following person as director of the Company: SGG (Nederland) B.V., with address at Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

THEREFORE, the undersigned notary rectifies the first paragraph of the fifth resolution of the Deed in order that paragraph one reads as follows:

"The Meeting decides to appoint, in conformity with the laws of the Netherlands, the following person as director of the Company: SGG (Nederland) B.V., with address at Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Les actionnaires de Participation Hispanolux GmbH, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.480 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden le 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1023 du 5 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 7 du 3 janvier 2009,

- Mme Stefanie WEISSE, businesswoman, née à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), le 30 janvier 1980, résidant à Twedter Strandweg 7, D-24944 Flensburg, Allemagne, représentée par Natacha Trunkwald, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; et

- M. Jan SIMON, businessman, né à Offenbach-sur-le-Main (Allemagne), le 17 décembre 1975, résidant à 108 Bellman Avenue, Warwick, RL 02886, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Natacha Trunkwald, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesdites procurations resteront annexées à l'acte initial, enregistré sous le numéro 2673/2008 des actes du notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2008.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

CONSIDERANT, que selon acte notarié du 4 décembre 2008 (ci-après l'Acte) passé devant le notaire instrumentant, la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire de la société Participation Hispanolux GmbH, ci-dessus mentionnée.

CONSIDERANT que le premier paragraphe de la cinquième résolution de l'Acte (i.e; la description du nouvel administrateur de la Société) mentionnait que:

"L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec les Lois des Pays-Bas, la personne suivante en tant que administrateur de la Société: SGG Management B.V."

CONSIDERANT que le premier paragraphe de la cinquième résolution de l'Acte aurait dû être lu comme suit:

"L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec les Lois des Pays-Bas, la personne suivante en tant que administrateur de la Société: SGG (Nederland) B.V., ayant pour adresse: Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

C'EST POURQUOI, la soussignée rectifie le premier paragraphe de la cinquième résolution de l'Acte afin qu'il ait la teneur suivante:

"L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec les Lois des Pays-Bas, la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société: SGG (Nederland) B.V., ayant pour adresse: Dam 7, 1012 JS Amsterdam."

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. LAC/2009/12095. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009051652/5770/92.

(090060159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Phone Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 275.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009050312/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05645. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

**Pangea I Managers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.461.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051300/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02421. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

**Alfa Consult, Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

The year two thousand nine, on the ninth of April.

Before Us, Maitre Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "ALFA CONSULT S.A." a stock company, having its registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, enacted on the 8<sup>th</sup> September, 1997, published in the Memorial C N° 688 of 8<sup>th</sup> December 1997, registered at Luxembourg Trade and Company Register under number B 60.732.

The meeting is presided by Ms Sarah Uriot, professionally residing at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman appoints as secretary Ms Sandra Schweizer, professionally residing at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The meeting elects as scrutineer Mr Anouar Belli, professionally residing at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed and registered with the minutes.

II.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial of the of the 21<sup>st</sup> and 31<sup>st</sup> March 2009

- in the Luxembourg newspaper "Letzebuenger Journal" of the 21<sup>st</sup> and 31<sup>st</sup> March 2009

as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- Closed, the attendance list let appear that, from the 1,000 shares, currently issued, 800 shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Change of the nominal value of the shares from EUR 31,- to EUR 100,- each.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 619,000.- (six hundred nineteen thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro) by the issue of 6,190 (six thousand one hundred ninety) new shares having a par value of EUR 100,- (one hundred Euro) each, by incorporation of results brought.

3.- Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the shares nominal value from EUR 31.- to EUR 100.- so that the capital is divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- each.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 619,000.- (six hundred nineteen thousand Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) to EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro) by the issue of 6,190 (six thousand one hundred ninety) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, by incorporation to the capital of results brought forward for EUR 619,000.- (six hundred nineteen thousand Euro).

*Third resolution*

Furthermore the meeting decides that the 6,190 (six thousand one hundred ninety) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. (1<sup>st</sup> paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 650,000.- (six hundred fifty thousand Euro) divided into 6,500 (six thousand five hundred) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALFA CONSULT" ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.732, constituée suivant acte reçu le 8 septembre 1997 publié au Mémorial C numéro 688 du 8 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Sarah Uriot, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Sandra Schweizer, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Anouar Belli, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée, le tout enregistré avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 21 et 31 mars 2009

- dans le journal luxembourgeois "Letzebuerger Journal" des 21 et 31 mars 2009

Ainsi qu'il apparaît des copies présentées à la réunion.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 1.000 actions, actuellement émises, 800 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la valeur nominale des actions pour la porter de EUR 31,- à EUR 100,-.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 619.000,- (six cent dix-neuf mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euro) par l'émission de 6.190 (six mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés.

3.- Modification afférente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions pour la porter de EUR 31,- à EUR 100,-, de sorte que le capital soit représenté par 310 actions de EUR 100,- chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 619.000,- (six cent dix-neuf mille Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euro) par l'émission de 6.190 (six mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, par incorporation au capital de bénéfices reportés à hauteur de 619.000,- EUR (six cent dix-neuf mille Euro).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que les 6.190 (six mille cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euro) divisé en 6.500 (six mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, A. Belli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14343. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051841/211/130.

(090059817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Hypernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.883.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'actionnaire unique en date du 3 avril 2009 que

Monsieur Olaf Lahaije, né le 29 July 1971, ayant son adresse professionnelle au 22 rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, a été élu aux fonctions de gérant A pour une période d'une année, avec effet immédiat, en remplacement et Madame Bénédicte A.M. Colleaux, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009051337/9829/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05830. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

### **Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.779.

Suite à la démission de Monsieur Andreas Koester de son poste d'Administrateur de Strategic Solutions (la «Société») qui a pris effet au 28 novembre 2008, et suite à la démission de Monsieur Gary Janaway de son poste d'Administrateur de la Société qui a pris effet au 16 janvier 2009, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer par cooptation Messrs. Daniel de Fernando Garcia et Achim Kuessner au poste d'Administrateur de la Société en remplacement des Messrs. Andreas Koester et Gary Janaway avec effet au 16 janvier 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

Noel Fessey, Head of European Fund Services, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

Achim Kuessner, Country Head Germany, Schroder Investment Management GmbH, Taunustor 2, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne;

Jacques Elvinger, Partner, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Daniel de Fernando Garcia, Serrano 1, 28001 Madrid, Espagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

*Pour Strategic Solutions*

Noel Fessey

Référence de publication: 2009051324/4369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06739. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

---

### **Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051677/1984/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05120. - Reçu 118,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

---